



Bulletin Officiel

N° 5596 Jeudi 26 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 3-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

ABC TUNISIE 2018 -01 » 6-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 » 11-17
ATL « 2018 - 1 » 18-21

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE DE TUNISIE - BT - 22

COMMUNIQUES DE PRESSE

OFFICE PLAST 23-26

MONOPRIX 26

TUNIS RE 27

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS - UNIMED - 27

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

FCP SMART EQUITY 2 28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV - AGO - 28

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ELECTROSTAR 29-30

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 31

SICAV BNA 31

BNAC CONFIANCE FCP 32

BNAC PROGRES FCP 32

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III 33

PROJET DE RESOLUTIONS

ASTREE - AGO - 34-35

CARTE VIE - AGO - 36-37

INFORMATIONS POST AGO

GAT VIE - AGO - 38-39

GAT ASSURANCES - AGO - 40-42

ASSURANCES SALIM - AGO - 43-46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE - ABC TUNISIE -
- EURO-CYCLES
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- FCP IRADETT 20
- FCP SALAMETT PLUS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- EURO-CYCLES

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

BANQUE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL – 2, RUE DE TURQUIE – 1001 TUNIS

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de **180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars** par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de **45 000 000 Dinars**.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de **45 000 000 actions nouvelles gratuites**, au nominal de **un (1) dinar** à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **4 Mai 2018**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **4 Mai 2018**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **4 Mai 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **4 Mai 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 Mai 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir **4 Mai 2018**.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFICEPLAST S.A.

Siège Social : Z.I. 2 MEDJEZ ELBAB B.P. 156 MEDJEZ ELBAB 9070 TUNISIE

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet :

La société OFFICE PLAST lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour la période 2018-2020 étant donné que le mandat de leur représentant actuel prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017

La désignation du nouveau représentant aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017 en date du 24 Mai 2018 à 9h 30mn à son siège social sis à la zone industrielle N° 2- Medjez El Bab.

A cet effet, la société OFFICEPLAST invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du conseil d'administration d'OfficePlast
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de **0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et de plus de **5%** pour les institutionnels,
- répondre aux conditions des dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Gérant ...) ou ayant un poste de responsable quelconque dans une société concurrente à OFFICEPLAST.

3. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'OFFICEPLAST ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

- Suite -

- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : MAXULA Bourse sis à Rue de Lac Lémon, centre Nawrez. 1053- Les Berges du Lac ;
- Un C.V. détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales.

4. Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général d'OFFICEPLAST et portant la mention : « **Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires** », et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société OFFICEPLAST. Z.I. 2 Medjez el Bab B.P 156 Beja 9070, Tunisie, au plus tard le **18 Mai 2018** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats retenus, lors de la tenue de l'AGO du 24 Mai 2017, où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

**Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

- Suite -

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société OFFICEPLAST.SA,

- Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.
- Que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (Annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

2018 - AS - 5849

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T »

MONOPRIX

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La SNMVT- MONOPRIX, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration s'est réuni le vendredi 20 avril 2018 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2017 et arrêter les états financiers y afférents.

Le Conseil constate que malgré un début d'année difficile pour la société et grâce aux chantiers de transformation de l'entreprise conformément au plan stratégique validé par le conseil, la société a terminé l'année avec :

- Un chiffre d'affaires HT individuel de la SNMVT égal à 556 578 989 DT soit une augmentation de 4,46 % par rapport à l'année 2016.
- Un résultat individuel bénéficiaire net d'impôt de 4 422 511 DT et un résultat net de l'ensemble consolidé de - 312 620 DT.

Il décide de convoquer les actionnaires de la société pour une Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 24 mai 2018 et publie les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 5850

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** », s'est réuni le 26 Avril 2018, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2017 et a examiné l'activité de la société au 31 Décembre 2017.

Les faits marquants de l'exercice 2017 se récapitulent en ce qui suit :

- Une évolution notable du Chiffre d'Affaires de 7% atteignant ainsi 121,672 Millions de Dinars ;
- Une importante augmentation du chiffre d'affaires du marché étranger de 17% pour atteindre 58,041 Millions de Dinars ;
- Un renforcement de 12% des provisions techniques ;
- Un résultat technique net de rétrocession Bénéficiaire de 8,962 Millions de Dinars ;
- Des revenus des placements de 19,015 Millions de Dinars ;
- Un résultat global Excédentaire de 12,286 Millions de Dinars.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire, le 04 Juin 2018, et de lui proposer la distribution de **0,500 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2017.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 5851

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de médicaments Unimed

Siège Social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration de la société Unimed, réuni le mercredi 25 Avril 2018 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat net de 12.5 MDT en 2017 contre 11 MDT en 2016, soit une progression de (+13%).

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,235 Dinar par action
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 19 juin 2018 au siège social sis à la ZI de Kalaa Kébira à 11 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 5852

AVIS DE SOCIETES

**Ajout d'un intermédiaire en bourse chargé
de l'exécution des ordres**

FCP SMART EQUITY 2

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 63-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUITY 2 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse UNION FINANCIERE le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse dudit fonds.

2018 - AS - 5853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social: Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Conseil d'Administration de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 15 mai 2018 à 15 h au siège de la société** sis à la rue du Lac Loch Ness – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2017
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Questions diverses

2018 - AS - 5854

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013.

La Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

(En TND)

Indicateurs	1er Trimestre		Variation	Cumul du 01.01 AU 31.12		
	31/03/2017	31/03/2018		2016	2017	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	16 585 433	7 727 224	-53%	84 081 582	54 142 489	-36%
Investissements	149 934	25 350	-83%	8 272 421	357 271	-96%
Engagements bancaires dont:	112 463 534	86 284 322	-23%	115 890 169	86 929 784	-25%
Engagements par signature	17 953 956	18 151 801	1%	23 533 038	18 410 558	-22%
Crédit moyen terme	18 816 920	17 703 505	-6%	19 856 507	18 647 842	-6%
Escompte commercial et avances sur factures	33 735 158	15 962 751	-53%	39 540 350	20 025 505	-49%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

La société Electrostar a réalisé au cours du premier trimestre 2018 un chiffre d'affaires de 7 727 224 TND, soit une baisse de 53% par rapport au premier trimestre 2017.

La baisse du chiffre d'affaires est due aux restrictions sur les importations de matière premières et de produits finis imposées par la banque centrale à partir du mois d'octobre 2017.

- Suite -

La suppression de la restriction pour les industriels n'a eu lieu que le mois de mars 2018 permettant ainsi une relance du chiffre d'affaires et ce à partir du troisième trimestre 2018.

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR au terme du premier trimestre 2018 se sont élevés à 86 284 322 TND, soit une baisse de 23% par rapport au premier trimestre 2017.
- ✓ Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :
 - Engagements par signature : 18 151 801 TND, soit une hausse de 1% par rapport au premier trimestre 2017.
 - Escompte commercial et avances sur factures : 15 962 751 TND, soit une baisse de 53% par rapport au premier trimestre 2017 expliquée par une meilleure maîtrise des délais de règlement clients et par la baisse du chiffre d'affaires.
 - Crédits à moyen terme : 17 703 505 TND, soit une baisse de 6% par rapport au premier trimestre 2017, et ce suite au remboursement normal du principal des crédits.

- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien pour le premier trimestre 2018, pour la somme de 25 mD.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017, **à compter du 08 mai 2018**:

Un dividende brut de 4,436 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5856

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017, **à compter du 08 mai 2018** :

Un dividende brut de 1,958 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5857

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC CONFIANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°28-2006 du 28 juin 2006

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC CONFIANCE FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2017 fixés à **3,787 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **02 mai 2018** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

2018 - AS - 5858

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC PROGRES FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°29-2006 du 28 juin 2006

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2017 fixés à **4,514 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **02 mai 2018** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

2018 - AS - 5859

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24
juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Agrément du CMF n° 05-2016 du 11 février 2016

Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 20 avril 2018, United Gulf Financial Services-North Africa informe les porteurs de parts du FCPR « Tunisian Development Fund III » qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du lundi 07 mai 2018, un dividende net de **173,430 dinars par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège d'United Gulf Financial Services-North Africa.

AVIS DE SOCIETES

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2018.

Première résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2017, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2017, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de **15.029.794,361D** ainsi que le report à nouveau de **11.797.135,948D**, comme suit:

Réserves légales	1.000.000,000
Réserves pour réinvestissements exonérés	7.027.500,000
Réserves facultatives (constituées après 2013)	10.000.000,000
Report à nouveau	8.799.430,309
Total	26.826.930,309

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 9 600 000 Dinars de dividendes, soit 1,6 Dinars par action.

Un montant de dividendes de 7 200 000 Dinars sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013 et ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

- Suite -

Le reliquat, soit un montant de 2 400 000 Dinars, sera prélevé sur les réserves facultatives constituées après le 31/12/2013 et sera soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 22 Mai 2018.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2017, à cent mille dinars (**100 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Commissaire aux Comptes « CMC » représenté par Monsieur Cherif BEN ZINA, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2017 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **5 703 035,807 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2017</i>	<i>5 703 035.807</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>2 504 184.898</i>
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>8 207 220.705</i>
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>0.000</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>1 700 000.000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>150 000.000</i>
<i>Dividendes</i>	<i>2 000 000.000</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>4 357 220.705</i>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

Les réserves légales ont dépassés la limite de 10% du capital social, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 57 123,409 dinars au résultat reportés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-deux mille (82 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- *Monsieur Mehdi DOGHRI*
- *Monsieur Radhi MEDDEB*

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- *Monsieur Mehdi DOGHRI entant qu'administrateur représentant la CARTE*
- *Monsieur Radhi MEDDEB entant qu'administrateur indépendant*

pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**GAT VIE**

Siège social : 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2018, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2017, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de 1 788 911,971 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2017	1 788 911,971
Résultats reportés	259 405,057
Reliquat	2 048 317,028
Réserve spéciale pour réinvestissement	-399 018,958
Réserve légale	-102 415,851
Reliquat	1 546 882,219
Fonds social	-50 000,000
Bénéfice à distribuer	-840 000,000
Résultats reportés 2017	656 882,219

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 12 dinars par action et ce à partir du 02/07/2018 au Siège Social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2018 la somme totale de 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2018 la somme totale de 12 000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2. Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 017	2 016
Actifs incorporels	249 568	-249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	312 714	-192 973	119 741	135 627
Placements	80 749 358	-1 111 058	79 638 300	67 720 257
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	17 599 306	-40 102	17 559 204	10 710 399
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 315 489	0	1 315 489	1 374 007
Créances	6 871 385	-451 417	6 419 967	5 372 169
Autres éléments d'actif	3 785 705	-57 180	3 728 525	4 760 697
Total de l'actif	110 883 525	-2 102 298	108 781 227	90 073 155

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 017	2 016
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	653 120	500 704
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	778 818	379 799
Résultat reporté	656 882	259 405
Total capitaux propres après affectation	9 532 134	8 583 222
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	304 404	210 821
Provisions techniques brutes	76 217 132	64 745 400
Provision des contrats en Unité de compte	18 790 443	12 375 472
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 315 489	1 374 007
Autres dettes	1 777 853	2 206 017
Autres passifs	843 772	578 215
Total du passif	99 249 094	81 489 933
Total des capitaux propres et du passifs	108 781 227	90 073 155

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fond sociale	Modifications comptables	Réserve spéciale pour réinvestissement Exonérés	Total
Soldes au 31/12/ 2016 Après affectation	7 000 000	185 193	213 511	0	0	0	0	0	0	259 405	0	102 000	443 314	379 799	8 583 222
Résultats de l'exercice 2017											1 788 912				1 788 912
Soldes au 31/12/ 2016 avant affectation	7 000 000	185 193	213 511	0	0	0	0	0	0	259 405	1 788 912	102 000	443 314	379 799	10 372 134
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/04/2018		102 416								397 477	-948 912	50 000		399 019	0
Dividendes distribués											-840 000				-840 000
Soldes au 31/12/ 2017 Après affectation	7 000 000	287 609	213 511	0	0	0	0	0	0	656 882	0	152 000	443 314	778 818	9 532 134

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2018, la société GAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2017, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2017 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter une partie de la prime d'émission, soit 2 500 000 dinars sur le résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 5 036 842,106 dinars et le report à nouveau s'élève à 2 646 294,953 dinars. L'Assemblée Générale Ordinaire décide ensuite d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 bénéficiaire qui s'élève à 11 962 103,850 dinars de la manière suivante (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2017	11 962 103,850
Résultats reportés	2 646 294,953
Reliquat	14 608 398,803
Réserve spéciale pour réinvestissement	-7 500 000,000
Réserve légale	-730 419,940
Reliquat	6 377 978,863
Fonds social	-200 000,000
Bénéfice à distribuer	-6 075 000,000
Résultats reportés 2017	102 978,863

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,350 dinars par action et ce à partir du 02/07/2018 au siège social de GAT ASSURANCES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2018 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2018 la somme totale de 24 000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2017 et désigne les Administrateurs suivants : MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (2 sièges), GAT VIE, GAT INVESTISSEMENT, MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II, M. Mohamed DKHILI, M. Aziz MEBAREK et M. Tahar LADJIMI pour une période de trois années (2018-2019-2020) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2017	2016
Actifs incorporels	7 392 331	-6 321 633	1 070 699	1 396 189
Actifs corporels d'exploitation	16 302 708	-10 785 899	5 516 809	5 545 657
Placements	275 396 286	-18 022 482	257 373 804	235 798 873
Part des réassureurs dans les provisions te	47 721 953	0	47 721 953	44 594 555
Créances	82 616 966	-25 737 266	56 879 699	50 730 030
Autres éléments d'actif	15 498 617	-1 763 049	13 735 569	14 611 106
TOTAL ACTIF	444 928 861	-62 630 328	382 298 533	352 676 410
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			2017	2016
Capitaux propres				
Capital Social			45 000 000	45 000 000
Réserves Légales			2 400 806	1 670 386
Réserves Facultatives			1 371 533	1 371 533
Réserves de Garantie			37 685	37 685
Réserves pour Réévaluation Libre			5 088 955	5 088 955
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale			345	345
Primes d'émission			5 036 842	7 536 842
Fonds Social			570 239	334 111
Réserves de réinvestissement Exonérés			19 863 000	12 363 000
Résultat reporté			102 979	146 295
Total capitaux propres après affectation			79 472 384	73 549 152
Passif				
Provisions pour risques et charges			11 912 761	8 799 676
Provisions techniques brutes			222 838 003	207 644 231
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			45 613 625	42 757 607
Autres dettes			18 485 747	16 273 423
Autres passifs			3 976 012	3 652 321
Total passif			302 826 149	279 127 258
Total des capitaux propres et du passifs			382 298 533	352 676 410

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Réserve pour fond social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Réserve spéciale pour réinvestissements exonérés	Total
Solde au 31/12/2016 Après affectation	45 000 000	1 670 386	7 536 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	334 111	146 295	0	0	12 363 000	73 549 152
Résultats de l'exercice 2017											11 962 104			11 962 104
Préserve pour fond social									36 128					36 128
Solde au 31/12/2017 Avant affectation	45 000 000	1 670 386	7 536 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	370 239	146 295	11 962 104	0	12 363 000	85 547 384
Affectation de la prime d'émission			-2 300 000							2 300 000				0
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/04/2018		730 420							200 000	-2 543 316	-5 887 104		7 300 000	0
Dividendes distribués											-6 075 000			-6 075 000
Solde au 31/12/2017 Après affectation	45 000 000	2 400 806	5 036 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	570 239	102 979	0	0	19 863 000	79 472 384

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2018, l'Assurances Salim publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 217 283,730 D des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2017 fait ressortir un bénéfice net de 6 146 636,574 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	6146 636,574
Report exercice 2013	262 716,271
Report exercice 2016	284 206,587
Résultat reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	217 283,730
Total	6910 843,162
Réinvestissement exonéré	2000 000,000
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2017	2180 000,000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés de l'exercice 2013	262 716,270
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	217 283,730
Réserves pour fond social	50 000,000
Réserves Extraordinaires	2000 000,000
Report à nouveau exercice 2017	200 843,162

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2 660 000,000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 480 000,000D qui sera prélevé à hauteur de 262 716,271D sur le résultat reporté de l'année 2013 et à hauteur de 217 283,730D sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013. Ce montant de 480 000,000D ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30.04.2018 auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2017, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 - Le Bilan après affectation du résultat comptable**Le bilan après affectation de résultat**

DT

Actifs du Bilan	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	1 393 546	682 733	710 813	169 039
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	3 322 965	2 199 705	1 123 260	525 236
AC 3 Placements	158 270 354	9 776 112	148 494 242	125 624 558
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions tech	62 999 540		62 999 540	55 575 796
AC 6 Créances	34 659 282	6 064 970	28 594 312	26 105 485
AC 7 Autres éléments d'actif	8 834 136		8 834 136	6 024 538
	269 479 823	18 723 520	250 756 303	214 024 652

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	16 380 243	14 546 444
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	16 192 805	14 192 805
CP5 résultats reportés	200 843	546 923
Total capitaux propres après affectation	46 073 891	42 586 172
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	725 946	1 006 790
PA3 Provisions techniques brutes	147 341 273	131 577 063
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cess	22 492 051	19 757 945
PA6 Autres Dettes	29 531 432	15 021 068
PA7 Autres passifs	4 591 710	4 075 614
	250 756 303	214 024 652

- Suite -

3 - L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	réserves Extraordinaires	Primes d'émission	fond social	Réserves pour réinvestissements	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 (Avant affectation)	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	998 301	14 192 805	546 923	6 146 636	48 733 891
Affectation AGO du 19/04/2018			2 000 000		50 000	2 000 000	-83 364	-3 966 636	0
Dividendes à payer			-217 283,730				-262 716,270	-2 180 000	-2 660 000
Solde au 31/12/2017 (Après affectation)	13 300 000	1 330 000	7 401 942	6 600 000	1 048 301	16 192 805	200 843	0	46 073 891

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,216	173,239		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,529	117,545		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,367	100,379		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,767	102,777		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,659	103,671		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,460	15,462		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,137	113,151		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,111	1,111		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,838	101,851		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,591	1,592		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,043	42,048		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,861	56,867		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,300	124,267		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,212	121,051		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,687	151,524		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	554,136	553,611		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,858	129,871		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,997	137,661		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,007	140,894		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,916	119,278		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,936	119,776		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	170,522	170,124		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,702	98,774		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,063	106,143		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	166,558	166,960		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,192	145,276		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,741	111,355		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	115,047	114,806		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,667	23,640		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2359,378	2339,727		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,949	128,341		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,440	159,833		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	190,644	194,098		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,541	18,790		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5369,554	5360,985		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,856	2,833		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,442	2,432		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,249	1,245		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,145	1,145		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,177	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,182	1,183		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	126,698	126,508		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,821	123,163		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1108,430	1112,494		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,796	11,753		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,797	10,822		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,825	109,839
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,259	104,269
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,802	106,815
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,224	104,236
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,537	101,552
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,756	108,768
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,458	106,473
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,039	103,050
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,709	104,719
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,810	105,823
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,846	104,858
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,598	108,613
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,364	106,375
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,177	105,187
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,592	100,605
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,398	105,409
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,583	104,597
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,472	105,485
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,596	106,605
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,600	104,614
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,499	104,511
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,638	106,649
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,731	103,742

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,787	10,788
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,148	105,159
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,742	105,756
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,459	106,473
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,589	10,590
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,389	62,287
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,375	105,228
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,434	18,410
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	316,397	316,340
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,733	30,689
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2497,558	2492,575
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,337	76,452
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,751	57,764
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,460	115,535
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,341	105,260
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,158	11,153
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,033	12,003
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,213	15,137
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,522	14,487
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,858	15,857
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,513	13,507
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	159,514	158,990
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,747	148,563
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,556	9,486
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,357	123,689
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,488	93,291
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,678	97,324
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,086	99,243
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,444	113,502
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,563	99,879
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,555	10,466
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,031	106,250
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,767	164,577
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	112,580	113,231
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,959	112,494
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	117,933	118,382
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,615	214,256
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,095	191,725
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,842	163,860
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,138	24,157
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,526	149,579
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,935	118,473
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9274,834	9274,959
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,281	79,424
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1071,398	1072,085
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6088,440	6079,556
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5363,309	5415,042
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,285	102,351
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,856	125,122
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11980,480	11835,394

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

ABC Tunisie

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2017	31-déc-2016
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	16 237	13 718
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	287 661	258 472
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	235 912	159 820
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	53 674	61 784
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées (*)	4.6	6 656	4 096
AC7- Autres actifs (*)	4.7	11 300	10 445
TOTAL ACTIFS		611 492	508 387
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	53 034	45 027
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	94 036	43 645
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	370 751	326 869
PA5 - Autres passifs	4.11	18 379	17 755
TOTAL PASSIFS		536 200	433 296
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		917	592
CP3 - Résultats reportés		6 174	3 401
CP4 - Résultat de la période		201	3 098
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	75 292	75 091
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		611 492	508 387

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

ABC Tunisie

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2017	31-déc-2016
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	1 998	468
HB 2 - Crédits documentaires		13 755	8 853
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		15 753	9 321
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.14	32 575	34 331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		32 575	34 331
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues (*)		163 494	135 417
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	4.15	163 494	135 417

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

ABC Tunisie

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.17	20 305	15 538
PR2 - Commissions (en produits)	4.18	5 804	4 721
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.19	5 671	4 060
Total produits d'exploitation bancaire		31 780	24 319
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.20	(10 388)	(6 224)
CH2 - Commissions encourues	4.21	(891)	(712)
Total charges d'exploitation bancaire		(11 279)	(6 936)
PRODUIT NET BANCAIRE		20 501	17 383
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.22	43	1 324
PR 7 - Autres produits d'exploitation		344	300
CH 6 - Frais de personnel	4.23	(10 439)	(8 556)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.24	(5 872)	(4 962)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(1 095)	(773)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 483	4 715
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.25	19	204
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 082)	(1 522)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 420	3 398
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.26	(2 218)	(300)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		201	3 098
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.27	0,030	0,456

ABC Tunisie

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		30 774	22 807
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 258)	(6 175)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(32 009)	(27 651)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		42 422	32 506
Titres de placements		8 000	(40 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(11 068)	(8 355)
Autres flux de trésorerie (*)		(7 462)	869
Impôts sur les sociétés payés		(2 055)	(26)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		18 343	(26 025)
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations (*)		(3 661)	(1 787)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(3 661)	(1 787)
Activités de financement			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		14 682	(27 813)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		100 364	128 177
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.28	115 046	100 364

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'ArabBanking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants 0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier 0 %
- B2 : Actifs incertains 20 %
- B3 : Actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

- **Intérêts encourus et charges assimilés :**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

- **Fonds de garantie des dépôts :**

Pour le calcul de la cotisation annuelle au fonds de garantie des dépôts, la banque a appliqué les dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, qui a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention ;
- leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison

Les états financiers au 31 décembre 2016 ont été retraités en pro-forma comme suit :

Description	Rubrique	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement
Bilan				
Retraitement Autres actifs	AC7	10 837	(392)	10 445
Reclassement des impôts et taxes	PA5	(18 377)	622	(17 755)
Reclassement Avances sur Immobilisations	AC6	4 326	(230)	4 096
Hors Bilan				
Correction des garanties reçues	HB7	137 925	(2 508)	135 417
Flux de trésorerie				
Autres flux de trésorerie		1 099	(230)	869
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 017)	230	(1 787)

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **16 237** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Caisse	6 500	3 780
BCT	9 737	9 938
TOTAL	16 237	13 718

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **287 661** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Créances sur les établissements bancaires	248 489	211 535
Comptes Ordinaires chez les correspondants	40 011	43 723
Placements chez la BCT	13 124	16 137
Placements chez les correspondants	191 869	151 337
Créances sur les Etablissements bancaires	2 745	-
Créances rattachées	740	338
Créances sur les établissements financiers	39 172	46 937
Créances sur les Etablissements Financiers	38 969	46 674
Créances rattachées	203	263
TOTAL	287 661	258 472

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	245 744	-	2 745	-	248 489
Comptes Ordinaires chez les correspondants	40 011	-	-	-	40 011
Placements chez la BCT	13 124	-	-	-	13 124
Placements chez les correspondants	191 869	-	-	-	191 869
Créances sur les Etablissements bancaires	-	-	2 745	-	2 745
Créances rattachées	740	-	-	-	740
Créances sur les établissements financiers	6 673	30 500	2 000	-	39 173
Créances sur les Etablissements Financiers	6 470	30 500	2 000	-	38 970
Créances rattachées	203	-	-	-	203
Total	252 416	30 500	4 745	-	287 661

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaires.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **235 912** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Comptes débiteurs	5 332	5 109
Comptes courants débiteurs	5 332	5 108
Produits à recevoir	-	1
Autres concours à la clientèle	246 422	169 359
Escompte commercial	6 891	3 160
Crédits à Court Terme	49 638	27 348
Crédits à Moyen et Long Terme	174 105	125 733
Crédits de consolidation	408	366
Impayés	12 980	11 063
Produits à recevoir	2 715	1 865
Produits perçus d'avance	(315)	(177)
Total Créances Brutes	251 754	174 468
Provisions affectées	(8 312)	(8 059)
Agios réservés	(6 492)	(5 624)
Provisions Collectives	(1 038)	(963)
TOTAL	235 912	159 820

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Classe A	232 197	146 140
Classe B1	3 203	13 208
Total Créances performantes	235 400	159 348
Classe B2	839	721
Classe B3	834	1 260
Classe B4	14 681	13 138
Total Créances non performantes	16 355	15 119
TOTAL	251 754	174 467

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	5 332	-	-	-	5 332
Comptes courants débiteurs	5 332	-	-	-	5 332
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	58 630	24 233	28 124	135 435	246 422
Escompte commercial	5 166	737	813	175	6 891
Crédits à Court Terme	27 461	13 834	8 343	-	49 638
Crédits à Moyen et Long Terme	10 584	9 604	18 672	135 245	174 105
Crédits de consolidation	39	58	296	15	408
Impayés	12 980	-	-	-	12 980
Produits à recevoir	2 715	-	-	-	2 715
Produits perçus d'avance	(315)	-	-	-	(315)
Total Créances Brutes	63 962	24 233	28 124	135 435	251 754

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 30 142 KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Encours des créances douteuses	16 355	15 119
Stocks de provisions de début d'exercice	(8 059)	(10 252)
Dotations de l'exercice	(1 608)	(2 197)
Reprise de l'exercice	1 355	4 390
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(8 312)	(8 059)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2017, l'encours des créances classées s'élève à 16 355 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 6 492 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 53 674 KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Titres de placement	53 674	61 784
Bons de trésor assimilables (BTA)	52 000	60 000
Décote/Prime	(419)	(576)
Produits à recevoir	2 093	2 360
TOTAL	53 674	61 784

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **6 656** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2016	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2017	Amortissement 31/12/2016	Cession / Régularisation	Dotation 2017	Amortissement 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017			
Agencements, Aménagements Installations	5 246	718	5 964	(2 381)	(18)	(534)	(2 934)	3 030			
Immeubles	299	-	299	(72)	-	(10)	(82)	217			
Matériel de Transport	648	-	648	(206)	-	(149)	(355)	293			
Matériel Informatique	1 500	(211)	1 289	(1 037)	110	(236)	(1 163)	126			
Mobilier et Matériel de Bureau	539	50	589	(447)	4	(117)	(561)	28			
Logiciels Informatiques	3 060	169	3 228	(3 064)	0	(48)	(3 112)	116			
Avances sur Immobilisations (*)	12	2 834	2 845	-	-	-	-	2 845			
TOTAL	11 303	3 559	14 862	(7 207)	96	(1 095)	(8 206)	6 656			
(*)	Données	retraitées	pour	les	besoins	de	la	comparabilité	(voir	note	3.6)

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **11 300 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Crédits au personnel	6 680	5 853
Charges Constatées d'avance	103	131
Autres (*)	4 704	4 461
Total	11 487	10 445
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(187)	-
TOTAL	11 300	10 445

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **53 034 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Emprunt auprès de la BCT	53 000	45 000
Dettes rattachées	34	27
TOTAL	53 034	45 027

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **94 036 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Emprunts interbancaires	22 751	17 000
Dépôts des établissements bancaires	70 444	24 202
Dépôts des établissements financiers	840	2 313
Dettes rattachées	2	130
TOTAL	94 036	43 645

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	22 751	-	-	-	22 751
Dépôts des établissements bancaires	70 444	-	-	-	70 444
Dépôts des établissements financiers	840	-	-	-	840
Dettes rattachées	2	-	-	-	2
TOTAL	94 036	-	-	-	94 036

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **370 751** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dépôts à vue	287 895	255 390
Dépôts d'épargne	25 632	19 506
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	41 172	38 549
Autres Sommes dues à la clientèle	15 646	13 004
Charges à payer	445	433
Intérêts payés d'avance	(38)	(14)
TOTAL	370 751	326 869

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	287 895	-	-	-	287 895
Dépôts d'épargne	25 632	-	-	-	25 632
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	17 608	21 940	1 624	-	41 172
Autres Sommes dues à la clientèle	15 646	-	-	-	15 646
Charges à payer	445	-	-	-	445
Intérêts payés d'avance	(38)	-	-	-	(38)
TOTAL	347 187	21 940	1 624	-	370 751

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **18 379** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dettes au personnel	2 782	2 585
Dettes sociales	649	597
Etat, Impôt et taxes (*)	900	1 758
Provisions pour risques et charges	255	834
Comptes de suspens	11 292	10 371
Autres Passifs	2 501	1 611
TOTAL	18 379	17 755

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2017, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **75 292 KDT** au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	201
Total	68 000	917	6 174	201	75 292

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Primes liées au capital	-	-
Réserves Légales	717	392
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
	917	592

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à **1 998 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	1 998	468
TOTAL	1 998	468

Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **32 575 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	32 575	34 331
TOTAL	32 575	34 331

Note 4.15 – Garanties reçues :

Le solde de ce poste s'élève à **163 494 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Garanties reçues des banques	152 382	131 712
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle (*)	1 853	3 604
Garanties réelles reçues de la clientèle (**)	179	101
Garanties de l'Etat	9 080	-
TOTAL	163 494	135 417

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

(**) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.16 – Opérations de change :

Au 31 Décembre 2017, la banque n'a aucune opération de change au comptant.

Les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 7 394 KDT

Au 31 Décembre 2017, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **20 305** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **15 538** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	7 225	5 427
Intérêts sur créances sur la clientèle	13 080	10 111
TOTAL	20 305	15 538

Note 4.18 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **5 804** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 721** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Chèques, effets, virements et frais tenue de compte	1 413	1 298
Commission d'intermédiation	101	50
Opérations de commerce extérieur	1 486	952
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	626	578
Gestion et étude des engagements	1 265	1 048
Monétique	534	421
Autres commissions	378	374
TOTAL	5 804	4 721

Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **5 671** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 060** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Gain de change	639	1 136
Revenu Portefeuille titres de placement	5 032	2 924
TOTAL	5 671	4 060

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note 4.20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **10 388** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **6 224** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	7 366	4 312
Intérêts sur dépôts de la clientèle	2 112	1 912
Fonds de garantie des dépôts	910	-
TOTAL	10 388	6 224

Note 4.21 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent **891** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **712** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	171	27
Frais de traitement des cartes	260	200
Commissions Sibtel	44	37
Commissions sur opérations la BCT	59	48
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	44	164
Charges sur engagements de garantie	313	235
TOTAL	891	712

Note 4.22 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 608)	(2 204)
Dotation pour provision collective	(75)	(382)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 342	4 488
Reprise de provisions sur créances abandonnées	13	-
Pertes sur créances abandonnées	(20)	(108)
Coût Net du Risque de crédit	(348)	1 794
Provisions pour Risques & charges Divers	-	(578)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(187)	-
Reprise de provisions pour charges divers	578	108
Coût Net du risque	43	1 324

Note 4.23 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **10 439** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **8 556** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Rémunération de personnel	8 316	6 979
Charges sociales et autres cotisations	1 935	1 380
Autres charges liées au personnel	188	197
TOTAL	10 439	8 556

Note 4.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **5 872** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 962** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Loyers, Eau et Electricité	1 501	1 615
Frais de licences informatiques	788	623
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	831	673
Frais de communication	394	362
Divers honoraires	352	296
Frais divers d'exploitation	2 006	1 394
TOTAL	5 872	4 962

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.25 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **19** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **204** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Plus-value de cession des immobilisations	3	13
Autres gains	44	299
Autres pertes	(28)	(108)
TOTAL	19	204

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **2 218** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **300** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Contribution conjoncturelle	139	300
Redressement fiscal	2 079	-
TOTAL	2 218	300

Note 4.27 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2017, se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Résultat net (en DT)	201 442	3 097 964
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	201 442	3 097 964
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,030	0,456

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 Décembre 2017, **115 046** KDT détaillés comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	16 237	13 718
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	245 004	172 849
Emprunts auprès de la BCT	(53 000)	(45 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(93 195)	(41 202)
Total	115 046	100 364

Autres notes aux états financiers

Note 4.29 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partielée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Sociétémère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC Egypte	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2017 s'élève à 343 KDT hors taxes.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2017 se détaillent comme suit:
 - 64% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 62% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 36% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 38% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payé par ABC Tunisie en 2017 a atteint 1 763 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 784 KDT.

- Au 31 décembre 2017, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 26 104 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 74 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 70 437 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 3 564 KDT.
- Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 375 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 22 751 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 369 KDT.

5. Durant 2017, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élevaient à 398 KDT.
6. Durant 2017, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2017, le total de ces garanties s'élève à 108 208 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 281 KDT hors taxes.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

7. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2017, s'élève à 919 KDT.
8. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 44 173 KDT au 31 décembre 2017.
9. Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

10. ABC Tunisie a effectué en 2017 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2017 à 40 301 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 899 KDT.

Rémunération des dirigeants

11. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2017 sont composés d'une rémunération brute de 747 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.
12. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 603 KDT.

Note 4.30– Affaires en défense :

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport n'est pas encore remis.

Note 4.31 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 Février 2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'ArabBanking Corporation Tunisie,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'ArabBanking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 75 292, un résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables de 201 KDT ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de 115 046 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.30 des états financiers sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23/03/2018

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus.

De plus, notre travail n'a pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit:

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

- a) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31/12/2017, la somme de ces garanties s'élève à 108 208 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2017, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 281 KTND.
- b) ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2017 est de 343 KTND.
- c) Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2017 se détaillent comme suit :
 - ABC Tunisie a refacturé 36% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis.

- ABC Tunis a refacturé 64% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2017 a atteint 1 763 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 784 KDT.

d) ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2017, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 74 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 3 564 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 26 104 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 70 437 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 375 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 369 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 22 751 KTND contre des placements nuls d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date.
- Durant 2017 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis ont dégagé une perte de 398 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC BSC:

- a) Au cours de 2017, ABC Tunisie a payé à ABC Bahreïn des charges relatives aux frais de licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 919 KTND.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur une relation. Au 31/12/2017, la garantie s'élève à 44 173 KTND
- c) Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil:

ABC Tunisie a effectué en 2017 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2017 à 40 301 KDT, le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 899 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 747 KTND dont une gratification exceptionnelle de 295 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 10 KTND, d'une dotation aux provisions pour

congés payés de 14 KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 8 KTND.

- En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2017 est de 351 KTND. Ce crédit a généré courant 2017 des intérêts pour un montant de 14 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 17 Mai 2017, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 603 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantage à court terme	(*)761	52	603	153
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	8	52	-	-
Paieement en action	-	-	-	-
Total	769	104	603	153

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2017 pour 14 KTND.

Tunis, le 23/03/2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «EURO-CYCLES» publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 3 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Adel MADHI.

BILAN **(Exprimé en Dinars)**

		Au 31 Décembre	
	Notes	2017	2016
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	2	68 122,350	68 122,350
<i>Moins Amortissements</i>		-57 610,249	-47 892,554
Immobilisations Corporelles	2	15 872 358,951	14 252 109,785
<i>Moins Amortissements</i>		-5 062 482,968	-4 296 127,719
Immobilisations Financières	3	151 300,000	163 300,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		10 971 688,084	10 139 511,862
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		10 971 688,084	10 139 511,862
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4		
<i>Moins Provisions</i>	4.1	20 617 170,890	15 406 389,060
Clients et Comptes Rattachés			
<i>Moins Provisions</i>	4.2	10 596 118,789	5 417 515,859
		-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	4.3	2 500 737,473	970 002,172
Placements & autres actifs financiers	4.4	15 169 000,000	13 870 195,120
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	7 312 965,537	14 775 514,450
Total des actifs courants		56 091 126,685	50 334 750,657
TOTAL DES ACTIFS		67 062 814,769	60 474 262,519

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2017	2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5		
Capital social		8 100 000,000	8 100 000,000
Réserves		810 000,000	540 000,000
Résultats reportés		15 534 798,510	13 175 559,640
Total des capitaux propres avant résultat		24 444 798,510	21 815 559,640
Résultat de l'exercice		14 096 587,971	14 169 238,870
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		38 541 386,481	35 984 798,510
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants	6		
Emprunts	6.1	2 434 487,579	3 501 282,638
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	6.2	200 000,000	-
Total des passifs non courants		2 634 487,579	3 501 282,638
Passifs courants	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	9 821 784,584	6 674 761,332
Autres passifs courants	7.2	2 813 629,683	2 915 408,842
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	13 251 526,442	11 398 011,197
Total des passifs courants		25 886 940,709	20 988 181,371
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		28 521 428,288	24 489 464,009
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		67 062 814,769	60 474 262,519

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Revenus	8.1	83 786 356,618	80 283 582,489
Autres produits d'exploitation		-	-
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		83 786 356,618	80 283 582,489
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours	8.2	-2 164 490,706	2 052 384,071
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-59 393 147,042	-59 596 011,848
Charges de personnel		-4 324 776,200	-4 302 433,808
Dotations aux amort. et aux provisions		-793 501,255	-593 058,392
Autres charges d'exploitation		-6 532 573,654	-6 518 581,994
Total des charges d'exploitation		-73 208 488,857	-68 957 701,971
Résultat d'exploitation	8.3	10 577 867,761	11 325 880,518
Charges financières nettes		-3 993 885,192	-3 938 036,858
Produits des placements		8 203 049,666	8 214 782,915
Autres gains ordinaires		2 330 058,674	29 969,198
Autres pertes ordinaires		-1 868 218,808	-2 523,057
Résultat des activités ordinaires avant impôt		15 248 872,101	15 630 072,716
Impôt sur les bénéfices		-1 152 284,130	-871 164,670
Résultat des activités ordinaires après impôt		14 096 587,971	14 758 908,046
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-589 669,176
Résultat net de l'exercice	8.4	14 096 587,971	14 169 238,870
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		14 096 587,971	14 169 238,870

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9.1		
Résultat net		14 096 587,971	14 169 238,870
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		793 501,255	593 058,392
* Variation des :			
- stocks		-5 210 781,830	-1 066 859,909
- créances		-5 178 602,930	5 073 514,857
- autres actifs		-1 530 735,301	-123 121,009
+ fournisseurs et autres dettes		5 239 828,047	67 923,896
* Plus ou moins values de cession		-	-7 000,000
* Modification comptable		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 209 797,212	18 706 755,097
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	9.2		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 326 757,837	-3 585 250,161
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	7 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-3 400,000
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		12 000,000	-
Flux de trésorerie provenant d'activités		-2 314 757,837	-3 581 650,161
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9.3		
Placements		-1 298 804,880	-3 101 595,120
Dividendes et autres distributions		-11 340 000,000	-7 560 000,000
Encaissements provenant des emprunts		-	4 500 000,000
Remboursement d'emprunts		-1 063 291,215	-491 405,421
Flux de trésorerie provenant d'activités de		-13 702 096,095	-6 653 000,541
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		-7 807 056,720	8 472 104,395
Trésorerie au début de l'exercice		14 775 177,274	6 303 072,879
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 968 120,554	14 775 177,274

Soldes intermédiaires de gestion
(Exprimé en Dinars)

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Ventes de marchandises	-	-
Coût d'achat des marchandises vendues	-	-
Marge commerciale	-	-
Revenus et autres produits d'exploitation	83 786 356,618	80 283 582,489
Production stockée ou déstockage	-2 164 490,706	2 052 384,071
Production immobilisée	-	-
Production d'exercice	81 621 865,912	82 335 966,560
Achats consommés	-59 393 147,042	-59 596 011,848
Marge sur coût matière	22 228 718,870	22 739 954,712
Activité totale	22 228 718,870	22 739 954,712
Marge brute totale	22 228 718,870	22 739 954,712
Autres charges externes	-6 262 944,935	-6 319 977,166
Valeur ajoutée brute	15 965 773,935	16 419 977,546
Impôts et taxes	-269 628,719	-198 604,828
Charges de personnel	-4 324 776,200	-4 302 433,808
Excédent brut d'exploitation	11 371 369,016	11 918 938,910
Produits financiers nets	8 203 049,666	8 214 782,915
Charges financières nettes	-3 993 885,192	-3 938 036,858
Autres gains ordinaires	2 330 058,674	29 969,198
Autres pertes ordinaires	-1 868 218,808	-2 523,057
Transfert et reprise de charges	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-793 501,255	-593 058,392
Impôt sur le résultat ordinaire	-1 152 284,130	-871 164,670
Résultats des activités ordinaires	14 096 587,971	14 758 908,046
Eléments extraordinaires	-	-589 669,176
Effets des modifications comptables	-	-
Résultats net après modifications comptables	14 096 587,971	14 169 238,870

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de la société « EURO-CYCLES » sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie, le schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 reprennent à titre comparatif les données comptables relatives à l'exercice 2016.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand-livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES".

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par la dite société.

A la date de notre intervention, les livres légaux (livre d'inventaire et journal centralisateur) sont à jour à fin de l'exercice 2016.

Par ailleurs, le logiciel informatique a été déposé au Bureau de Contrôle des Impôts (Obligation légale prévue par l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés).

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont libellés en Dinar Tunisien.

1.4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.4 du présent rapport.

1.5. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Les soldes des créances et des dettes de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2017, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2017, soit 1 € = 2,9478 TND et 1 \$ = 2,4839 TND.

1.6. REGIME FISCAL

Le régime fiscal de la société, « EURO-CYCLES » société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Par ailleurs, aux termes de l'article 5 de code d'incitations aux investissements, bénéficient de l'exonération des bénéfices tirés de l'exportation pour une durée de 10 ans, les opérations d'investissements relatives à la création, l'extension, le renouvellement, le réaménagement ou la transformation d'activité.

La loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 mentionne l'expiration de la prorogation de la durée de déduction totale prévue pour la loi de finances 2013 et oblige par la suite une imposition des bénéfices réalisés à l'export au taux réduit de 10% et ce, à partir de l'année 2014.

Toutefois, la société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,
- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- Taxe d'entretien et d'assainissement,
- Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc.),
- Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2017 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimés en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2017
	V. brute au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Reclassements 2017	Régul 2017	V. brute au 31/12/2017	C. Amort. au 31/12/2016	Dotation 2017	Régul 2017	C. Amort. au 31/12/2017	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)+(4)	(6)	(7)	(8)	(9)=(6)+(7)+(8)	
- Logiciels	65 721,850	-	-	-	65 721,850	46 443,507	8 917,608	-	55 361,115	10 360,735
- Site web	2 400,500	-	-	-	2 400,500	1 449,047	800,087	-	2 249,134	151,366
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	68 122,350	-	-	-	68 122,350	47 892,554	9 717,695	-	57 610,249	10 512,101
- Terrain	1 016 553,900	-	-	-	1 016 553,900	-	-	-	-	1 016 553,900
- Constructions	1 622 694,909	-	5 520 322,982	-388 643,500	6 754 374,391	684 544,519	209 426,736	-	893 971,255	5 860 403,136
- Matériel industriel	2 844 807,929	69 404,379	-	-20 398,247	2 893 814,061	2 255 653,543	258 596,947	-17 428,311	2 496 822,179	396 991,882
- Outillage industriel	180 606,962	790,178	64 000,759	-	245 397,899	117 345,016	25 419,225	-	142 764,241	102 633,658
- Matériel de transport	1 051 500,661	177 621,050	-	-	1 229 121,711	592 012,501	156 711,691	-	748 724,192	480 397,519
- Installations générales, A. & A. divers	473 817,866	89 342,705	343 048,363	-57 023,416	849 185,518	366 321,688	54 375,728	-	420 697,416	428 488,102
- Mobilier et matériel de bureau	73 019,880	82 724,583	-	-	155 744,463	67 049,958	12 955,892	-	80 005,850	75 738,613
- Equipement du bloc social	-	19 468,000	-	-	19 468,000	-	3 244,667	-	3 244,667	16 223,333
- Matériel informatique	198 383,341	32 958,618	-	-	231 341,959	171 077,831	24 915,985	-	195 993,816	35 348,143
- Constructions en cours	6 444 586,381	1 514 726,235	-5 863 371,345	-18 017,816	2 077 923,455	-	-	-	-	2 077 923,455
- Outillage industriel en cours	60 590,859	3 409,900	-64 000,759	-	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport à statut juridique particulier	114 421,508	-	-	-	114 421,508	42 122,663	38 136,689	-	80 259,352	34 162,156
- Avances sur les immobilisations	171 125,589	285 012,086	-	-171 125,589	285 012,086	-	-	-	-	285 012,086
TOTAL IMMO. CORPORELLES	14 252 109,785	2 275 457,734	-	-655 208,568	15 872 358,951	4 296 127,719	783 783,560	-17 428,311	5 062 482,968	10 809 875,983
TOTAL GENERAL	14 320 232,135	2 275 457,734	-	-655 208,568	15 940 481,301	4 344 020,273	793 501,255	-17 428,311	5 120 093,217	10 820 388,084

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2017, pour un total de 2.275.458 D s'analysent comme suit :

* Matériel Industriel	69 404 D
* Outillage Industriel	790 D
* Matériel de Transport	177 621 D
* Installations générales, A. & A. divers	89 343 D
* Equipement de bureau	102 193 D
* Matériel Informatique	32 959 D
* Constructions en cours (ajouts)	1 514 726 D
* Outillage Industriel en cours	3 410 D
* Avances sur les immobilisations	285 012 D
Total des acquisitions de l'exercice 2017	<u>2 275 458 D</u>

2.2. RECLASSEMENT DE L'EXERCICE

Les reclassements au 31 Décembre 2017 concernent les comptes « Construction encours » et « Outillages industriels encours ».

2.3. REGULARISATION DE L'EXERCICE

La régularisation au 31 Décembre 2017 s'élevant à 655.209 D concerne la sortie des immobilisations suite à l'incendie qui a touché un des dépôts de la société « EURO-CYCLES »

L'ossature métallique et certains compresseurs ont été incendiés ou endommagés.

2.4. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 31 Décembre 2017 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<u>TAUX</u>
- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation de l'exercice 2017 s'est élevée à 793.501D contre 593.058D l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 200.443D.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant 151.300 D au 31 Décembre 2017 se détaille comme suit :

- Participation	99.900 D
- Emprunt national	48.000 D
- Caution « SONEDE »	3.400 D
	<u>151.300 D</u>

PARTICIPATION

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2017 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 999 parts sociales de 100 D chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 3.496.500 D, (Cf. Note 8.3 du rapport général).

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2017, un solde de 56.091.127 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	20.617.171 D
- Clients et comptes rattachés	10.491.253 D
- Autres actifs courants	2.500.737 D
- Placements et autres actifs financiers	15.169.000 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	7.312.966 D
	<u>56.091.127 D</u>

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2017 à 20.617.171 D et se ventilent comme suit :

- Stocks matières premières	17.965.330 D
- Stocks produits finis	1.444.681 D
- Stocks décors	671.837 D
- Stocks emballages	410.323 D
- Stocks produits résiduels	125.000 D
	<u>20.617.171 D</u>

§ Inventaire physique

Nous avons assisté aux opérations de prise d'inventaire physique et nous nous sommes assurés que les quantités reprises sur le bilan du 31 Décembre 2017 sont conformes à celles figurant sur les états d'inventaire de fin d'année.

§ Valorisation des stocks

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des clients est passée de 5.417.516D à la clôture de l'exercice 2016 à 10.596.119D au 31 Décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 5.178.603 D par rapport à l'exercice précédent.

Le détail au 31 décembre 2017 s'analyse comme suit :

- Clients ordinaires	10.364.371 D
- Clients douteux ou litigieux	<u>231.748 D</u>
	<u>10.596.119D</u>
- Provision pour dépréciation du client douteux « PODILATOU POLI »	-104.866 D
	<u>10.491.253 D</u>

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2017 représente 12,65% du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 contre 6,75% à la clôture de l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 45 jours en 2017 et 24 jours au 31 Décembre 2016.

A la date de notre intervention, les règlements postérieurs à la date de clôture de l'exercice 2017 des clients ordinaires ont totalisé 8.023.907 D, soit 77,42%.

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons procédé à la circularisation de certains Clients.

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été valablement confrontées avec les soldes comptables.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant 2.500.737D au 31 Décembre 2017, s'analysent ainsi :

- Produits à recevoir	1.580.204 D
- Fournisseurs, avances et acomptes	608.581 D
- Prêts au personnel	174.977 D
- Débiteurs divers	89.611 D
- Fournisseurs débiteurs	41.759 D
- Etat, impôts et taxes	3.805 D
- Personnel – avances et acomptes	<u>1.800 D</u>
	<u>2.500.737 D</u>

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique s'élevant à 15.169.000D au 31 Décembre 2017 correspond à des placements dont les intérêts totalisent au 31 Décembre 2017, 1.066.655 D.(Cf. Note 8.3 du rapport général).

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2017 à 7.312.966 D se répartit comme suit :

- Banques	5.878.196 D
- Régies d'avances et d'accréditifs	1.429.040 D
- Caisse	<u>5.730 D</u>
	<u>7.312.966 D</u>

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux banques (STB, AMEN BANK, UBCI, BH, ATB, et UIB), un certain nombre d'informations au 31 Décembre 2017 (soldes des différents comptes ouverts, emprunts octroyés à la société, titres en dépôt, noms des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes, etc....).

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été valablement confrontées avec les soldes comptables.

NOTE 5- CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2017 un solde de 38.541.387 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Variation 2017	Solde au 31/12/2017
- Capital social	8 100 000	-	8 100 000
- Réserves	540 000	270 000	810 000
- Résultats reportés	13 175 560	2 559 239	15 734 799
- Modification comptable	-	-200 000	-200 000
- Résultat de l'exercice	14 169 239	-72 651	14 096 588
TOTAL	35 984 799	2 556 588	38 541 387

5.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLIONSCENT MILLE (8.100.000) Dinars divisé en HUIT MILLIONSCENT MILLE (8.100.000) actions de UN (1) Dinar de valeur nominale chacune.

*Le compte «Modification comptable» s'élevant à 200.000 D, concerne les provisions pour risques et charges constatées à fin de l'exercice 2017.

5.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
- Solde au 31 Décembre 2014	5 400 000	540 000	5 480 227		10 399 379	21 819 606
- Affectation du résultat 2014	-	-	10 399 379	-	-10 399 379	-
- Distribution des dividendes	-	-	-5 475 600	-	-	-5 475 600
- Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	13 031 554	13 031 554
- Solde au 31 Décembre 2015	5 400 000	540 000	10 404 006		13 031 554	29 375 560
- Affectation du résultat 2015	-	-	13 031 554	-	-13 031 554	-
- Distribution des dividendes	-	-	-7 560 000	-	-	-7 560 000
- Augmentation du capital	2 700 000	-	-2 700 000	-	-	-
- Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2016	-	-	-	-	14 169 239	14 169 239
- Solde au 31 Décembre 2016	8 100 000	540 000	13 175 560		14 169 239	35 984 799
- Affectation du résultat 2016	-	-	14 169 239	-	-14 169 239	-
- Augmentation de la réserve légale *	-	270 000	-270 000	-	-	-
- Distribution des dividendes *	-	-	-11 340 000	-	-	-11 340 000
- Modifications comptable 2017				-200 000		-200 000
- Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2017	-	-	-		14 096 588	14 096 588
- Solde au 31 Décembre 2017	8 100 000	810 000	15 734 799	-200 000	14 096 588	38 541 387

* PV AGO du 25 avril 2017

5.3. RESULTATS REPORTEES

* Suivant PV de L'A.G.O du 25 Avril 2017 enregistré à la Recette des finances le 09 Mai 2017, la société « EURO-CYCLES » a procédé à la distribution des dividendes à ses actionnaires et ce, proportionnellement à leur participation dans le capital.

Le détail se présente ainsi :

- Bénéfice de l'exercice 2016	14.169.239 D
- Résultats reportés	<u>13.175.560 D</u>
Sous total	<u>27.344.799 D</u>
- Réserve légale (5% du bénéfice net avec un plafond de 10 % du montant du capital social, soit 810.000 D)	-270.000 D
- Dividendes distribués	<u>-11.340.000 D</u>
Reliquat à reporter	<u>15.734.799 D</u>

NOTE 6-PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017, un solde de 2.634.487 D, s'analysant ainsi :

- Emprunts	2.434.487 D
- Provisions pour risques et charges	<u>200.000 D</u>
	<u>2.634.487 D</u>

6.1 Emprunts

Les emprunts contractés par la société « EURO-CYCLES » totalisant 2.434.487 D au 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017		Solde au 31/12/2017
		Ajout	Reclassement	
Crédit				
- UIB 4.500.000 D	3 279 661	-	-915 254	2 364 407
- AMEN BANK 650.000 D	179 367	-	-118 223	61 144
Crédit LEASING				
- LEASING N° 338510	8 320	-	-8 320	-
- LEASING N° 338500	14 995	-	-14 995	-
- LEASING N° 338460	18 939	-	-10 003	8 936
Total	3 501 282	-	-1 066 795	2 434 487

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

6.2 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique portant sur un montant de 200.000 D concerne des provisions pour risques et charges constatées à fin de l'exercice 2017.

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 25.886.941 D et se détaillent comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	9.821.785 D
- Autres passifs courants	2.813.630 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>13.251.526 D</u>
	<u>25.886.941 D</u>

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant 9.821.785 D à la clôture de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation	9.510.137D
- Fournisseurs d'immobilisations	52.012 D
- Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	<u>259.636 D</u>
	<u>9.821.785 D</u>

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons procédé à la circularisation de certains fournisseurs.

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été valablement confrontées avec les soldes comptables.

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 2.813.630 D au 31 Décembre 2017, reprend les postes suivants :

- Charges à payer	1.106.365 D
- Etat, impôts et taxes	547.034 D
- Personnel, rémunérations dues	458.619 D
- Crédoeurs divers	428.198D
- CNSS	<u>273.414 D</u>
	<u>2.813.630D</u>

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalisant 13.251.526D au 31 Décembre 2017 s'analyse comme suit :

- Emprunts liés au cycle d'exploitation (Financement import)	11.806.920 D
- Echéances à moins d'un an	1.066.795 D
- Intérêts courus	32.966 D
- Banques	<u>344.845 D</u>
	<u>13.251.526D</u>

⌘ Emprunts à moins d'un an

Les emprunts à court terme totalisant 1.066.795 D à la date de clôture de l'exercice 2017, s'analysent comme suit :

(Montants en dinar)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017			Solde au 31/12/2017
		Ajout	Remboursements	Reclassements	
Crédit					-
- UIB 4.500.000 D	915 254	-	-915 254	915 254	915 254
- AMEN BANK 650.000 D	113 002	-	-113 002	118 223	118 223
Crédit LEASING					
- LEASING N° 338510	9 306	-	-9 306	8 320	8 320
- LEASING N° 338500	16 605	-	-16 605	14 995	14 995
- LEASING N° 338460	9 125	-	-9 125	10 003	10 003
Total	1 063 292	-	-1 063 292	1 066 795	1 066 795

(Cf. Note 6 du rapport
général)

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2017 et 2016 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	2017		2016		Variation 2017 / 2016	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	83 786 356,618	100	80 283 582,489	100	3 502 774,129	4,36
Revenus	83 786 356,618	100	80 283 582,489	100	3 502 774,129	4,36
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-73 208 488,857	87,38	-68 957 701,971	85,89	4 250 786,886	6,16
Variation des stocks des P.F. et des encours	-2 164 490,706	2,58	2 052 384,071	2,56	-4 216 874,777	-
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-59 393 147,042	70,89	-59 596 011,848	74,23	-202 864,806	0,34
Charges de personnel	-4 324 776,200	5,16	-4 302 433,808	5,36	22 342,392	0,52
Dotation aux amort. et aux provisions	-793 501,255	0,95	-593 058,392	0,74	200 442,863	33,80
Autres charges d'exploitation	-6 532 573,654	7,80	-6 518 581,994	8,12	13 991,660	0,21
<u>Résultat d'exploitation</u>	10 577 867,761	12,62	11 325 880,518	14,11	-748 012,757	6,60
Charges financières nettes	-3 993 885,192	4,77	-3 938 036,858	4,91	55 848,334	1,42
Produits financiers nets	8 203 049,666	9,79	8 214 782,915	10,23	-11 733,249	0,14
Autres gains ordinaires	2 330 058,674	2,78	29 969,198	0,04	2 300 089,476	-
Autres pertes ordinaires	-1 868 218,808	2,23	-2 523,057	-	1 865 695,751	-
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	15 248 872,101	18,20	15 630 072,716	19,47	-381 200,615	2,44
Bénéfice exonéré	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-1 152 284,130	1,38	-871 164,670	1,09	281 119,460	32,27
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	14 096 587,971	16,82	14 758 908,046	18,38	-662 320,075	4,49
Eléments extraordinaires	-	-	-589 669,176	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	14 096 587,971	16,82	14 169 238,870	17,65	-72 650,899	0,51
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	14 096 587,971	16,82	14 169 238,870	17,65	-72 650,899	0,51

8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est passé de 80.283.582 D à la clôture de l'exercice 2016 à 83.786.357 D au 31 Décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 3.502.775 D (soit 4,36 %).

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Parallèlement à la hausse du chiffre d'affaires, les charges d'exploitation ont évolué de 4.250.787 D (soit 6,16 %).

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 87,38 % en 2017, contre 85,89 % en 2016. Le détail se ventile comme suit :

<u>Variation des stocks des produits finis</u>	<u>2.164.491 D</u>	<u>-2.052.384 D</u>
<u>Achats d'approvisionnements consommés</u>	<u>59.393.147 D</u>	<u>59.596.012 D</u>
* Achats de matières premières	63.326.476D	53.779.289 D
* Variation des stocks de matières premières	-8.327.195 D	1.179.308 D
* Achats d'emballages	3.676.411 D	4.083.324 D
* Variation des stocks d'emballages	21.403 D	-76.221 D
* Achats de décors	766.724D	747.875 D
* Variation des stocks de décors	-78.475 D	-117.563 D
* Achats stockés autres approvisionnements	7.803 D	-
<u>Charges de personnel</u>	<u>4.324.776D</u>	<u>4.302.434 D</u>
* Charges de personnel	3.271.864D	3.139.744 D
* Charges sociales légales	483.886D	509.897 D
* Autres charges de personnel	569.026D	652.793 D
<u>Dotations aux amortissements & aux provisions</u>	<u>793.501 D</u>	<u>593.058 D</u>
* Dotations aux amortis. des immo. corporelles	783.783 D	584.568 D
* Dotations aux amortis. des immo. incorporelles	9.718 D	8.490 D
<u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>6.532.574 D</u>	<u>6.518.582 D</u>
	<u>73.208.489 D</u>	<u>68.957.702 D</u>

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 11.325.881 D à la clôture de l'exercice précédent à 10.577.868 D au 31 Décembre 2017 enregistrant ainsi une variation négative de 748.013D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date de clôture de l'exercice 2017 un solde compensé de 4.671.004D contre 4.304.192 D l'exercice précédent, détaillé comme suit :

Charges financières nettes	-3.993.885 D	-3.938.037 D
✖ Pertes de change	-3.488.649 D	-3.731.049 D
✖ Intérêts bancaires et sur opérations de financements	-415.481 D	-199.510 D
✖ Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	-89.755 D	-7.478 D
Produits financiers nets	8.203.050 D	8.214.783 D
✖ Gains de change	3.616.142 D	4.351.821 D
✖ Produits des participations (Cf. Note 3 du rapport général)	3.496.500 D	3.296.700 D
✖ Intérêts sur placement (Cf. Note 4.4 du rapport général)	1.066.655 D	522.037 D
✖ Produits financiers	23.753 D	44.225 D
Autres gains ordinaires	2.330.058 D	29.969 D
✖ Indemnités d'assurance suite à l'incendie	2.308.271 D	-
✖ Gains ordinaires	21.787 D	22.969 D
✖ Produits nets sur cessions d'immobilisations	-	7.000 D
Autres pertes ordinaires	-1.868.219 D	-2.523 D
✖ Pertes suite à l'incendie	-1.864.103 D	-
✖ Pertes ordinaires	-4.116 D	-2.523 D
	<u>4.671.004 D</u>	<u>4.304.192 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, de l'impôt sur les sociétés au taux de 10%, le bénéfice net de l'exercice 2017 s'élève à 14.096.588 D contre 14.169.239 D à la clôture de l'exercice 2016, soit une diminution de 72.651 D.

∞ Résultat par action

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 est de 1,740 D contre 1,749 D au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

(Montants en Dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
- Résultat net	14 096 588	14 169 239
- Nombre d'actions	8 100 000	8 100 000
Résultat par action	1,740	1,749

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2017, la trésorerie nette dégagée par la société "EURO-CYCLES" a atteint 6.968.121D contre 14.775.177D au 31 Décembre 2016, dégagant ainsi une variation négative de trésorerie de 7.807.056D.

Le détail se ventile comme suit :

- Liquidités et équivalents de liquidités	7.312.966 D
- Concours bancaires	-344.845 D

Trésorerie à la clôture de l'exercice 2017	<u>6.968.121 D</u>
---	---------------------------

La trésorerie nette a enregistré une variation négative de 7.807.056 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8.209.797 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2.314.758D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-13.702.095 D
Variation de la trésorerie	<u>-7.807.056D</u>

9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant, au 31 Décembre 2017, un solde de 8.209.797D, s'analysent comme suit :

<u>9.1.1. Résultat net</u>	<u>14.096.588D</u>
----------------------------	--------------------

<u>9.1.2. Ajustement pour amortissement & provisions</u>	<u>793.501D</u>
* Dotation aux amortissements & aux provisions	

<u>9.1.3. Variation des stocks</u>	<u>-5.210.782D</u>
* Stocks au 31 Décembre 2016	15.406.389 D
* Stocks au 31 Décembre 2017	-20.617.171 D

<u>9.1.4. Variations des créances</u>	<u>-5.178.603D</u>
* Clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2016	5.312.650 D
* Clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2017	-10.491.253 D

<u>9.1.5. Variations des autres actifs</u>	<u>-1.530.735D</u>
* Autres actifs courants au 31 Décembre 2016	970.002 D
* Autres actifs courants au 31 Décembre 2017	-2.500.737 D

<u>9.1.6. Variations des fournisseurs et autres dettes</u>	<u>5.239.828D</u>
* Fournisseurs et comptes rattachés au 31 Décembre 2016	-6.674.761 D
* Fournisseurs et comptes rattachés au 31 Décembre 2017	9.821.785 D
* Autres passifs courants au 31 Décembre 2016	-2.915.409 D
* Autres passifs courants au 31 Décembre 2017	2.813.630 D
* Autres passifs financiers au 31 Décembre 2016	-11.397.674 D
* Autres passifs financiers au 31 Décembre 2017	12.903.177 D

* Fournisseurs d'immobilisation non décaissés	51.300D
* Régularisation des immobilisations	637.780 D

8.209.797 D

9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -2.314.758 D et se détaillent ainsi :

<u>9.2.1. Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	-2.326.758 D
--	--------------

<u>9.2.2. Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières</u>	12.000 D
--	----------

-2.314.758 D

9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -13.702.095 D détaillé ainsi:

<u>9.3.1. Placements</u>	-1.298.805 D
--------------------------	--------------

<u>9.3.2. Distribution des dividendes</u> (Cf. au PV AGO du 25 Avril 2017)	-11.340.000 D
---	---------------

<u>9.3.3. Remboursements des emprunts à court moyen terme</u>	-1.063.290D
---	-------------

* Emprunt AMEN BANK (Cf. Note 7.3 du rapport général)	-113.002 D
--	------------

* Emprunt UIB (Cf. Note 7.3 du rapport général)	-915.253 D
--	------------

* Emprunt LEASING HANNIBAL (Cf. Note 7.3 du rapport général)	-35.035 D
---	-----------

-13.702.095D

NOTE 10 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2017	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	-2 164 490,706	-2 164 490,706	-	-	-	-	-2 164 490,706
- Achats consommés	-59 393 147,042	-59 393 147,042	-	-	-	-	-59 393 147,042
- Charges de personnel	-4 324 776,200	-3 027 343,340	-1 256 344,619	-41 088,241	-	-	-4 324 776,200
- Dotations aux amort. et aux provisions	-793 501,255	-641 559,695	-44 716,603	-107 224,957	-	-	-793 501,255
- Autres charges d'exploitation	-6 532 573,654	-1 070 351,163	-538 434,873	-4 661 740,622	-93 215,723	-168 831,273	-6 532 573,654
- Charges financières nettes	-3 993 885,192	-	-	-	-3 993 885,192	-	-3 993 885,192
- Autres pertes ordinaires nettes	-1 868 218,808	-	-	-	-	-1 868 218,808	-1 868 218,808
Total	-79 070 592,857	-66 296 891,946	-1 839 496,095	-4 810 053,820	-4 087 100,915	-2 037 050,081	-79 070 592,857

NOTE 11 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2017, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde au 31/12/2016	Achats 2017	Ventes 2017	Règlements 2017	Solde au 31/12/2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	3 991 416	11 700 264		-8 777 156	6 914 524
- Fournisseur BIG EASY	1 106 030	9 197 852		-9 516 411	787 471
- Fournisseur DENVER	684 210	3 452 398		-3 971 677	164 931
- Client DENVER	342 872		1 081 322	-1 210 056	214 138
TOTAL	6 124 528	24 350 514	1 081 322	-23 475 300	8 081 064

NOTE 12 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société « EURO-CYCLES » n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice 2017 et celle de l'arrêté des états financiers.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION Accrédités + F impot	5 000 000	Totalité de Lot 44 (ancien lot 25) Totalité de Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 DT	6 424 5 905	1 ^{er} 1 ^{er}
UIB	CREDIT DE GESTION	5 000 000	Totalité de Lot 44 (ancien lot 25) Totalité de Lot 51 (ancien lot 27)	6 424 5 905	utile utile
UIB	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	4 500 000	Totalité de Lot 44 (ancien lot 25) Totalité de Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 DT	6 424 5 905	utile utile
AMEN BANK	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	550 000	Totalité de Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement: Matériel CABINE DE PEINTURE	5 905	2 ^{ème} rang

RAPPORT GENERAL SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « EURO-CYCLES – Sa », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 67.062.815 D, un bénéfice net de 14.096.588 D, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de 24.444.799 D et une variation négative de trésorerie de 7.807.057 D.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation des valeurs d'exploitation

Les valeurs d'exploitation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 20.617.171 D, représentent un des postes les plus importants du bilan, sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'achat pour le stock des matières premières, des décors et des emballages et au coût de production pour les produits finis.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces valeurs en stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – Sa » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – Sa » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le : 06 Avril 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération et avantages annuels du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 Avril 2016 comme suit :
 - Une rémunération mensuelle de 10 000 DT nette de tous impôts,
 - Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
 - La prise en charge de la cotisation CNSS,
 - Les charges des télécommunications.

- ❖ La rémunération et avantages annuels du Directeur Général Adjoint ayant opté pour le maintien de son statut de salarié a été fixée par le contrat de travail du 04 Juillet 2005 comme suit :
 - Un salaire annuel net de tous impôts de 60.000 DT,
 - Un intéressement net de tous impôts au taux de 5% calculé sur le résultat net de l'exercice, compte non tenu des dividendes de la société « TUNINDUSTRIES », comptabilisés au cours de l'exercice,
 - Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
 - Un abonnement téléphonique professionnel,
 - Des frais de logement à hauteur de 650 DT par mois,
 - Un billet d'avion, par an pour le DGA et sa famille dans la limite de 2.500 DT par an,
 - Prise en charge de l'assurance CFE.

- ❖ La rémunération annuelle du deuxième Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Octobre 2004 pour un montant de 36.000 DT net de tous impôts.

- ❖ Des jetons de présence d'un montant net de 3.000 Dinars alloués à chaque membre du Conseil d'Administration et ce, suivant PV de l'AGO du 25 Avril 2017.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 06 Avril 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

Etats financiers annuels de SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Skander MILADI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 754 329	4 045 327
a- Actions et valeurs assimilées		230 966	262 735
b- Obligations		3 309 610	3 564 655
c- Emprunts d'état		213 752	217 936
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 141 041	1 395 634
a- Placements monétaires		0	499 344
b- Disponibilités		1 141 041	896 289
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		4 895 369	5 440 961
<u>PASSIFS</u>		31 953	33 166
Opérateurs créditeurs	PA1	16 581	17 389
Autres créditeurs divers	PA2	15 372	15 777
<u>ACTIF NET</u>		4 863 417	5 407 794
Capital	CP1	4 683 583	5 203 787
Sommes distribuables	CP2	179 834	204 008
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		42	27
b- Résultat distribuable de l'exercice		184 458	204 647
c- Régul.Résultat distribuables de l'exercice		-4 665	-667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 895 369	5 440 961

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	214 311	220 712
a- Dividendes		13 867	9 635
b- Revenus des obligations		191 644	202 252
c- Revenus des B.T.A		8 800	8 824
Revenus des placements monétaires	PR2	40 589	42 439
Total des revenus des placements		<u>254 900</u>	<u>263 151</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-35 228	-37 835
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		219 672	225 316
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-35 214	-20 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		184 458	204 647
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 665	-667
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		179 792	203 980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 665	667
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-5 623	-140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 382	6 963
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		181 216	211 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>181 216</u>	<u>211 470</u>
a- Résultat d'exploitation		184 458	204 647
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-5 623	-140
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 382	6 963
d- Frais de négociation de titres		0	0
<u>Distributions de dividendes</u>		<u>-175 352</u>	<u>-200 363</u>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>-550 242</u>	<u>-1 036 893</u>
a- Souscriptions		4 185 434	12 483 351
- Capital		4 069 900	12 067 200
- Régularisation des sommes non distribuables		-11 505	-40 792
- Régularisation des sommes distribuables		127 039	456 943
b- Rachats		4 735 676	13 520 244
- Capital		4 588 300	13 059 300
- Régularisation des sommes non distribuables		-12 942	-44 276
- Régularisation des sommes distribuables		160 318	505 220
VARIATION DE L'ACTIF NET		-544 378	-1 025 786
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de l'exercice		5 407 794	6 433 580
b- Fin de l'exercice		4 863 417	5 407 794
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de l'exercice		52 164	62 085
b- Fin de l'exercice		46 980	52 164
VALEUR LIQUIDATIVE		103,521	103,669
TAUX DE RENDEMENT		3,629%	3,897%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31.12.2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société FINACorp Obligataire SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers annuels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements exceptionnels

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **3.754.329 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	213 752	4,37%	4,40%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	213 752	4,37%	4,40%
Obligations		3 207 616	3 309 610	67,61%	68,05%
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	170 696	3,49%	3,51%
AB 2009 SUB	1 150	53 636	54 232	1,11%	1,12%
AB 2012 SUB	3 500	175 000	177 470	3,63%	3,65%
AIL 2014-1	2 000	80 000	81 971	1,67%	1,69%
AIL 2015-1	1 500	150 000	153 820	3,14%	3,16%
ATL 2013/2	300	18 000	18 134	0,37%	0,37%
ATL 2014-1	3 000	120 000	125 568	2,57%	2,58%
ATL 2015-1	1 500	150 000	154 439	3,15%	3,18%
ATL 2015-2	1 000	80 000	84 077	1,72%	1,73%
BTE 2010	3 500	227 500	230 592	4,71%	4,74%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 073	0,84%	0,84%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 073	0,84%	0,84%
CIL 2015-1	2 500	150 000	155 030	3,17%	3,19%
CIL 2016-2	1 000	100 000	105 260	2,15%	2,16%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	20 000	20 862	0,43%	0,43%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	251 606	5,14%	5,17%
HL 2015-2	2 500	250 000	262 001	5,35%	5,39%
STB 2010/1	3 000	159 930	165 206	3,37%	3,40%
TLS 2013/1	1 500	90 000	91 287	1,86%	1,88%
TLS 2014/1	3 000	240 000	249 588	5,10%	5,13%
TJL 2016-2	2 000	200 000	210 194	4,29%	4,32%
UBCI 2013	1 000	60 000	61 923	1,26%	1,27%
UIB 2009/1	2 500	150 000	153 231	3,13%	3,15%
UIB 2011/2	1 000	28 550	29 790	0,61%	0,61%
UIB 2012/1	3 500	210 000	220 487	4,50%	4,53%
Titres OPCVM		230 094	230 966	4,72%	4,75%
GO SICAV	2 258	230 094	230 966	4,72%	4,75%
Total		3 648 510	3 754 329	76,69%	77,20%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Entrées en portefeuille</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
Acquisitions obligations	300 000
Acquisitions Titres SICAV	1 441 729
TOTAL	1 741 729

<u>Sorties de portefeuille</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession / remboursement</u>	<u>+/-</u> <u>Values réalisées</u>
Remboursements obligations	552 971	552 971	0
Cessions Titres SICAV	1 472 011	1 474 393	+2 382
TOTAL	2 024 982	2 027 364	+2 382

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Solde au 31.12.2017</u>	<u>Solde au 31.12.2016</u>
Placements monétaires	0	499 344
Certificats de dépôts	0	494 176
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	5 168
Disponibilités	1 141 041	896 289
Compte à terme	595 588	0
Intérêts courus sur comptes à terme	3 468	0
Avoirs en banque	570 790	891 815
Sommes à l'encaissement	43 464	0
Sommes à régler	-75 747	0
Intérêts sur Dépôt à vue	3 478	4 474
TOTAL	1 141 041	1 395 634

Le détail des comptes à terme au 31.12.2017 se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'Acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2017</u>	<u>% de l'Actif</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
COMPTE A TERME					
CAT (92 Jours) 28.11.17- BTK (7.43%)	1	295 588	297 199	6,07%	6,11%
CAT (90 Jours) 24.11.17 - ATB (7.43%)	1	300 000	301 856	6,17%	6,21%
Total	2	595 588	599 056	12,24%	12,32%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais de gestionnaire	7 097	7 905
Frais de dépositaire	9 484	9 484
Total	16 581	17 389
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	418	468
Charges budgétisées à payer	9 954	10 308
Total	15 372	15 777

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2016	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	4 069 900
* Nombre de titres émis	40 699
Rachats effectués	
* Montant en nominal	4 588 300
* Nombre de titres rachetés	45 883
Capital au 31.12.2017	
* Montant en nominal	4 698 000
* Nombre de Titres	46 980
* Nombre d'actionnaires	155

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de l'exercice au 31.12.2016	5 203 787	5 203 787
Souscription de l'exercice	4 069 900	4 069 900
Rachat de l'exercice	-4 588 300	-4 588 300
Autres Mouvements	-1 804	178 030
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-5 623	-5 623
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	2 382	2 382
Régularisation Sommes ND	1 437	1 437
Sommes distribuables	0	179 834
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2017	4 683 583	4 863 417

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.01.16 au 31.12.16
Dividendes des titres OPCVM	13 867	9 635
Revenus Des Obligations		
Intérêts	191 644	202 252
Revenus Des BTA		
Intérêts	8 800	8 824
TOTAL	214 311	220 712

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts sur certificats de dépôt	26 876	27 742
Intérêts sur compte de dépôt	13 713	14 697
TOTAL	40 589	42 439

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.01.16 au 31.12.16
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	29 328	31 919
Rémunération du dépositaire	5 900	5 916
Total	35 228	37 835
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	4 971	5 410
Charges diverses	-70	267
Charges budgétisées	9 965	9 992
Contribution conjoncturelle	15 349	0
Total	35 214	20 669

CP2 : Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 179.834 dinars dont 179.792 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	42	27
b- Résultat distribuable de l'exercice	184 458	204 647
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice	-4 665	-667
	179 792	203 980
Sommes distribuables	179 834	204 008

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Revenus des placements	5,426	5,045	5,130	4,919	3,893
Charges de gestion des placements	-0,750	-0,725	-0,723	-0,739	-0,632
Revenus nets des placements	4,676	4,319	4,407	4,180	3,261
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,004	0,000
Autres charges	-0,750	-0,396	-0,337	-0,187	-0,167
Résultat d'exploitation	3,926	3,923	4,070	3,997	3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,099	-0,013	-0,076	-0,219	0,390
Sommes distribuables de l'exercice	3,827	3,910	3,994	3,778	3,485
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	-0,120	-0,003	0,059	-0,003	-0,017
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,051	0,133	-0,795	0,010	0,040
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-0,069	0,131	-0,737	0,006	0,023
Résultat net de l'exercice	3,857	4,054	3,333	4,003	3,117
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,069	0,131	-0,737	0,006	0,023
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	-0,003	-0,082	-0,012	-0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,065	0,128	-0,818	-0,006	0,017
Distribution de dividendes	3,910	3,994	3,778	3,485	3,316
Valeur liquidative	103,521	103,669	103,625	104,227	103,940
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,71%	0,70%	0,68%	0,67%	0,69%
Autres charges/actif net moyen	0,71%	0,38%	0,32%	0,17%	0,18%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3,71%	3,78%	3,83%	3,63%	3,36%
Actif net moyen	4 966 769	5 413 838	6 600 511	7 191 599	6 228 185

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net,

La rémunération de « FINACorp » au **31.12.2017** s'élève à 29.328 DT TTC.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 TND HT.

La rémunération du dépositaire au **31.12.2017** s'élève à 5.900 DT TTC.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **FINACorp Obligataire SICAV** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.863.417 D** et une valeur liquidative égale à **103^d,521** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV** au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société **FINACorp Obligataire SICAV** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.
- Un changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société **FINACorp Obligataire SICAV** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société **FINACorp Obligataire SICAV** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider la société **FINACorp Obligataire SICAV** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société **FINACorp Obligataire SICAV** des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent 76,69% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 23,31% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent 10,49% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, 13 avril 2018

Le Commissaire aAux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 &475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2017** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2017** s'élève à 29.328 DT TTC.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2017** s'élève à 5.900 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'est élevé à 625 DT brut par Administrateur (En 2017, deux administrateurs ont bénéficié de jetons de présence) et ce, pour leurs présences aux Conseils tenus courant **l'exercice 2017**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, 13 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS, LE 31 DECEMBRE 2017

I – RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons effectué l'audit des états financiers du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	484.615 dinars
Des sommes distribuables au titre de l'exercice de	10.063 dinars
et une variation négative des actifs nets de	42.517 dinars

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP IRADETT 20 » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP IRADETT 20 » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

- i. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Les BTA ont été évalués au coût amorti qui tient compte de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de la surcote sur leur maturité résiduelle. (Cf note N°2-3).

- ii. Le ratio de liquidité est en dépassement par rapport au taux réglementaire de 20% de l'actif prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
- iii. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2017 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées est en deçà du seuil réglementaire de 80%.
- iv. La proportion des obligations émises par l'ATL et détenues par le « FCP IRADETT 20 » dépasse le seuil maximal de 10% de l'actif prévus par l'article 29 du code des OPC.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de la société de gestion pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société de gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de la société de gestion de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II – RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du « FCP IRADETT 20 ».

Tunis le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Slim EL FEKIH

BILAN
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	326 875	386 554
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	118 848	97 243
b- Obligations et valeurs assimilées	208 027	289 312
AC2- Placements monétaires et disponibilités	124 524	141 820
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	124 524	141 820
AC3- Créances d'exploitation	34 430	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	485 829	528 375
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 086	1 095
PA2- Autres créditeurs divers	128	147
TOTAL PASSIF	1 213	1 242
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	474 530	515 054
CP2- Sommes distribuables	10 085	12 078
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	8
b- Sommes distribuables de l'exercice	10 063	12 070
ACTIF NET	484 615	527 132
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	485 829	528 375

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2017</u> <u>AU 31/12/2017</u>	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	14 138	17 250
a- Dividendes	1 865	1 765
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 273	15 485
PR 2- Revenus des placements monétaires	3 851	762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	17 989	18 012
CH 1- Charges de gestion des placements	7 351	7 060
REVENU NET DES PLACEMENTS	10 638	10 952
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	513	484
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 124	10 468
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-61	1 602
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10 063	12 070
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	61	-1 602
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-5 429	16 895
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	9 239	-25 195
_ Frais de négociation de titres	-587	-370
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 347	1 798

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2017</u> <u>AU 31/12/2017</u>	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	10 124	10 468
Variation des plus (ou moins) values		
b- potentielles sur titres	-5 429	16 895
Plus (ou moins) values réalisées sur cession		
c- de titres	9 239	-25 195
d- Frais de négociation de titres	-587	-370
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-11 047	-8 656
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	362 605	703 484
Régularisation des sommes non distribuables de		
l'exercice	6 078	10 215
Régularisation des sommes distribuables de		
l'exercice	1 868	2 672
Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-406 184	-793 074
Régularisation des sommes non distribuables de		
l'exercice	-6 245	-12 073
Régularisation des sommes distribuables de		
l'exercice	-2 938	-5 171
Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-42 517	-100 805
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	527 132	627 937
b- en fin d'exercice	484 615	527 132
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	48 218	56 441
b- en fin d'exercice	44 151	48 218
	10,976	10,932
TAUX DE RENDEMENT	2,69%	0,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable .Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les Obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- * à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- * au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- * à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017, au cout amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 326 875 DT contre 386 554 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre /Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2017	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		119 674	94 661	19,48%	
BH	1 200	26 571	22 261	4,58%	0,00%
BH NS 17	200	4 429	3 710	0,76%	
Ciments de Bizerte	2 850	17 225	7 307	1,50%	0,01%
Monoprix	1 320	24 185	15 142	3,12%	6,61%
SANIMED	5 100	23 898	22 399	4,61%	0,04%
SFBT	440	8 505	8 688	1,79%	0,00%
SOMOCER	5 695	6 281	6 378	1,31%	0,01%
TELNET	1 500	8 580	8 775	1,81%	0,01%
TITRES OPCVM		23 029	24 187	4,98%	
FCP MOUASSASSET	10	10 000	9 953	2,05%	0,02%
FCP IRADETT 100	960	13 029	14 234	2,93%	4,69%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNTS D'ETAT		43 750	44 937	9,25%	
EMPRUNT NATIONAL CAT C	500	43 750	44 937	9,25%	0,00%
EMPRUNTS DE SOCIETE		157 500	163 089	33,57%	
ATB SUB 2017 Cat A	400	40 000	40 030	8,24%	0,08%
ATL 2015/2	500	50 000	52 633	10,83%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	27 500	28 449	5,86%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	40 000	41 977	8,64%	0,25%
TOTAL		343 953	326 875	67,28%	

Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentiels	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisée
Solde au 31-12-2016	395 554	9 869	-18 869	386 554	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	114 006			114 006	
Emprunt De société	40 000			40 000	
Titres OPCVM	10 000			10 000	
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-85 139			-85 139	9 303
Remboursement Emprunts d'état	-105 250			-105 250	
Remboursement Emprunts de société	-12 500			-12 500	
Cession titres OPCVM	-12 276			-12 276	-65
<u>Décote /surcote Emprunts d'état</u>					
Variation des intérêts courus		-3 093		-3 093	
Variation des plus ou moins-values potentielles			-4 987*	-4 987	
Solde au 31-12-2017	343 953	6 777	-23 855	326 875	9 239

*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

AC2- Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 124 524 DT contre 141 820 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	en % de l'actif			
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilité	124 524	141 820	25,60%	26,80%
Total	124 524	141 820	25,60%	26,80%

AC3- Créance d'exploitation

Le Solde de ce poste s'élève à 34 430 DT et représente des ventes d'actions en date du 27 ,28 et 29 décembre 2017.

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	520	552
Rémunération à payer au dépositaire	565	543
TOTAL	1 086	1 095

PA2-Autres créditeurs divers

	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	37	39
Retenue à la source	91	108
TOTAL	128	147

Le capital

CP1-

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	515 054
Nombre de parts	48 218
Nombre de porteurs de parts	1

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	362 605
Nombre de parts émises	33 840
Nombre de porteurs de parts nouveaux	2

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	406 184
Nombre de parts rachetés	37 907
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 239
Régularisation des sommes non distribuables	-168
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5 429
Frais de négociation de titres	-587

Capital au 31/12/2017	
Montant	474 530
Nombre de parts	44 151
Nombre de porteurs de parts	3

CP2- Sommes distribuables

	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	10 063	12 070
Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	8
Sommes distribuables	10 085	12 078

PR1- Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 14 138 DT au 31-12-2017 contre 17 250 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au31/12/2017	Au31/12/2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 273	15 485
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 865	1 765
TOTAL	14 138	17 250

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2017 à 3 851 DT contre 762 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenu des comptes de dépôts	3 851	762
TOTAL	3 851	762

CH1-Charges de gestion des Placements

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'AFC	6 785	6 517
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
La rémunération de l'ATB	565	543
TOTAL	7 351	7 060

CH2-Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2017 à 513 DT contre 484 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Redevance CMF	479	460
Service bancaire	26	15
Timbres fiscales	8	8
TOTAL	513	484

4- Autres informations

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	0,407	0,374	0,418	0,478	0,444
Charges de gestion des placements	0,166	0,146	0,175	0,182	0,179
Revenu net des placements	0,241	0,227	0,243	0,296	0,266
Autres charges	0,012	0,01	0,012	0,012	0,013
Résultat d'exploitation	0,229	0,217	0,231	0,284	0,253
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,033	-0,005	-0,016	-0,008
Sommes distribuables de l'exercice	0,228	0,25	0,226	0,268	0,245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,001	-0,033	0,005	0,016	0,008
Frais de négociation de titres	-0,013	-0,008	-0,007	-0,009	-0,006
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-0,123	0,35	-0,524	0,342	-0,328
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,209	-0,523	0,269	-0,223	0,051
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation de titres	0,073	-0,18	-0,262	0,111	-0,282
Résultat net de l'exercice	0,302	0,037	-0,031	0,395	-0,029
Nombre de part	44 151	48 218	56 441	59943	60749
résultat non distribuable de l'exercice	0,073	-0,18	-0,262	0,111	-0,282
régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,039	0,005	-0,007	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,069	-0,218	-0,257	0,104	-0,275
Distribution des dividendes	0,25	0,226	0,268	0,245	0,226
Nombre de parts	44 151	48 218	56 441	59 943	60 749
Valeur liquidative	10,976	10,932	11,126	11,425	11,298

Ratios de gestion des placements					
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,53%	1,54%	1,53%	1,53%	1,53%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,11%	2,28%	2,02%	2,39%	2,17%
Actif net moyen	479 539,794	459 037,578	645 348,051	712 508,636	707 263,601

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	6 510 316 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	260 787 TND
Un résultat bénéficiaire de	269 473 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, et du relevé de titres, établie par le dépositaire au 31/12/2017, la valorisation des BTA, enregistre une différence de 995 Dinars qui est due au lissage de la décote des BTA. Cette différence a un impact de 1 millime sur le calcul de la VL qui s'établie à 10,636 contre une valeur de 10,635 tel qu'elle ressort des états comptables.

- La Note 3.3 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le 26 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MBA et Associés

Anis HARZALLAH

BILAN ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille titres		5 206 474	4 935 079
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	5 206 474	4 935 079
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.2	1 272 218	1 436 300
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		1 272 218	1 436 300
AC3- Créances d'exploitation	4.5	42 912	43 800
AC4- Autres Créances		-	-
TOTAL ACTIF		6 521 604	6 415 179
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	10 434	9 138
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	853	955
TOTAL PASSIF		11 287	10 093
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	6 250 619	6 160 916
CP2- Sommes Distribuables		259 698	244 169
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63	365
b - Sommes distribuables de l'exercice		259 635	243 805
ACTIF NET		6 510 316	6 405 086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 521 604	6 415 179

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-17
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016	
PR1-	Revenus des portefeuilles titres	4.3	272 015	297 257
	a. Dividendes		-	-
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		272 015	297 257
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	41 275	29 155
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		313 291	326 413
CH1-	Charges de gestion des placements	4.8	(45 976)	(49 877)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		267 315	276 536
CH2-	Autres charges	4.9	(6 528)	(7 086)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		260 787	269 450
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(1 152)	(25 645)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		259 635	243 805
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 152	25 645
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 686	9 749
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	11 661
	Frais de négociation de titres		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		269 473	290 860

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice de 12 mois clos le 31-12-17***(Exprimé en dinar Tunisien)*

	Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016
	<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	
AN1-	<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	
	269 473	290 860
a- Résultat d'exploitation	260 787	269 450
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 686	9 749
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	11 661
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2-	-242 573	-257 825
	<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	
AN3-	78 330	-865 593
	<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a / Souscriptions	6 909 037	3 830 037
Capital	6 538 060	3 666 640
Régularisation des sommes non distribuables	133 711	62 035
Régularisation des sommes distribuables	237 267	101 362
b / Rachats	-6 830 707	-4 695 630
Capital	-6 458 580	-4 467 220
Régularisation des sommes non distribuables	-132 175	-76 570
Régularisation des sommes distribuables	-239 952	-151 840
	105 230	(832 558)
	<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	
AN4-	<u>ACTIF NET</u>	
Au début de l'exercice	6 405 086	7 237 644
En fin de l'exercice	6 510 316	6 405 086
AN5-	<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
Au début de l'exercice	604 226	684 284
En fin de l'exercice	612 174	604 226
	10,635	10,6
	<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	
	4,14%	4,12%
	<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 24-05-2006 sous le n° 22/2006

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-17	% actif net
BTA	1 500	1 453 752	1 521 517	23,37%
BTA_5,75% 01/2021	1 000	984 338	1 028 826	15,80%
BTA_6% 01/2024	500	469 414	492 691	7,57%
Obligations	66 100	3 591 000	3 684 957	56,61%
ATB 2007/1	7 100	426 000	439 980	6,76%
CHO 2009	3 000	75 000	75 408	1,16%
CHO COMPANY 2009	3 000	75 000	75 009	1,15%
BTE 2010	10 000	300 000	303 816	4,67%
BTE 2009	2 500	50 000	50 621	0,78%
UIB 2009/1 C	5 000	300 000	306 462	4,71%
STB 2011 sub	5 000	250 000	261 285	4,01%
UIB 2011	6 000	240 000	243 888	3,75%
BTK-2014-1	2 500	100 000	100 274	1,54%
EMPRUNT NAT CAT C	2 000	175 000	179 749	2,76%
BH SUB 2015	5 000	300 000	310 559	4,77%
ATTIJARI BANK SUB 15	5 000	500 000	505 178	7,76%
AMEN BANK SUB 2014	5 000	300 000	314 885	4,84%
BNA SUB 2017	5 000	500 000	517 841	7,95%
TOTAL		5 044 752	5 206 474	79,98%

Mouvement du portefeuille titres

	cout d'acquisition (A)	(+/-)value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A)+(B)	intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)
Solde au 31-12-2016	4 769 000	30 216	4 799 216	135 863	4 935 079
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de sociétés	500 000		500 000		500 000
BTA	465 250		465 250		465 250
TITRE OPCVM					
Emprunt National					
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession BTA					
Remboursement Emprunt de société	-728 400		-728 400		-728 400
Remboursement BTA					
Cession Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus				25 858	25 858
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		8 686	8 686		8 686
Solde au 31-12-2017	5 005 850	38 902	5 044 752	161 721	5 206 474

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16	% Actif net 31-12-2017
<u>Disponibilités</u>	1 272 218	1 436 300	19,54%
Total	1 272 218	1 436 300	19,54%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Revenus des BTA	68 422	88 373
Revenus des obligations	203 593	208 885
Total	272 015	297 257

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Revenu des Certificats de dépôts	21 870	17 616
Revenu des Billets de trésorerie	-	-
Revenus du compte courant	19 405	11 539
Total	41 275	29 155

4.5 Créances d'exploitation :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Titres de créance échus Annuité CHO Company 2009	42 698	43 800
Retenue à la source / achat BTA	214	-
TOTAL créances d'exploitation	42 912	43 800

4.6 PASSIF :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Rémunération à payer au gestionnaire	2 777	884
Rémunération à payer au dépositaire	7 657	8 254
Total opérateurs créditeurs	10 434	9 138
Redevance CMF	470	573
Retenue à la source	383	382
Total autres créditeurs divers	853	955
TOTAL PASSIF	11 287	10 093

4.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant en nominal	6 042 260
Nombre de parts :	604 226
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	6 538 060
Nombre de parts émis :	653 806
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant en nominal	6 458 580
Nombre de parts rachetés :	645 858
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Capital au 31-12-2017

Montant en nominal	6 121 740
Sommes non distribuables	128 879
Nombre de parts :	612 174
Nombre de porteurs de parts	3

4.7.1 Note sur les sommes non distribuables :

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 686	9 749
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	11 661
Frais de négociation de titres	-	-
Résultats Non Distribuables de l'exercice	8 686	21 410
Résultat non distribuable des Exercices Antérieurs	118 656	111 781
Régularisation des sommes non distribuables aux souscriptions	133 711	62 035
Régularisation des sommes non distribuables aux rachats	(132 175)	(76 570)
Total des sommes non distribuables	128 879	118 656

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	38 313	41 622
Rémunération du dépositaire	7 663	8 254
Total	45 976	49 877

4.9- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 6 528 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Redevance CMF	6 494	7 054
Charges diverses	34	32
Total	6 528	7 086

5- Données par part et ratios de gestion des placements :

5.1 Données par part :

Désignation	Exercice clos le 31-12-17	Exercice clos le 31-12-16	Exercice clos le 31-12-15	Exercice clos le 31-12-14	Exercice clos le 31-12-13
Revenus des placements	0,512	0,540	0,526	0,403	0,595
Charges de gestion des placements	(0,075)	(0,083)	(0,077)	(0,065)	(0,095)
Revenu net des placements	0,437	0,458	0,449	0,337	0,500
Autres charges d'exploitation	(0,011)	(0,012)	(0,012)	(0,009)	(0,014)
Résultat d'exploitation	0,426	0,446	0,437	0,328	0,486
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,042)	(0,024)	0,043	(0,122)
Sommes distribuables de l'exercice	0,424	0,403	0,413	0,371	0,364
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,002	0,042	0,024	(0,043)	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,014	0,016	0,007	0,006	0,008
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,019	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins -values sur titres	0,014	0,035	0,007	0,006	0,008
Résultat net de l'exercice	0,440	0,481	0,444	0,334	0,494
Résultat non distribuable de l'exercice	0,014	0,035	0,007	0,006	0,008
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,002)	0,000	0,001	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,015	0,033	0,007	0,007	0,006
Distribution de dividendes	0,404	0,413	0,371	0,365	0,314
Valeur Liquidative	10,635	10,600	10,577	10,528	10,515

5.2 Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,71%	0,69%	0,70%	0,68%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable/Actif net moyen	4,02%	3,83%	3,94%	3,55%	3,49%
Actif net moyen	6 492 933	7 034 081	7 584 353	7 120 275	9 320 684

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Transaction avec les parties liées

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,5% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2017 s'élève à 38 313 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars. Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2017 s'élève à 7 663 DT.

6.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «EURO-CYCLES» publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 3 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur Adel MADHI.

BILAN (Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	2	68 472,350	68 472,350
<i>Moins Amortissements</i>		-57 960,249	-48 242,554
Immobilisations Corporelles	2	16 470 280,667	14 843 647,501
<i>Moins Amortissements</i>		-5 476 859,351	-4 622 898,894
Immobilisations Financières	3	67 400,000	83 400,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		11 071 333,417	10 324 378,403
Autres actifs non courants		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		11 071 333,417	10 324 378,403
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4.1	21 594 396,866	16 878 440,469
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Clients et Comptes Rattachés	4.2	10 596 118,789	5 436 048,216
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	4.3	2 616 358,526	1 086 016,089
Placements & autres actifs financiers	4.4	15 169 000,000	13 870 195,120
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	7 368 194,220	14 894 319,106
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		57 239 202,397	52 060 152,996
TOTAL DES ACTIFS		68 310 535,814	62 384 531,399

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5		
Capital social		8 100 000,000	8 100 000,000
Réserves		819 990,000	549 990,000
Résultats reportés		19 518 015,597	16 864 138,190
Interets minoritaires		597,204	502,271
Total des capitaux propres avant résultat		28 438 602,801	25 514 630,461
Résultat de l'exercice		15 547 606,307	14 320 824,680
Résultat de l'exercice des minoritaires		5 490,632	3 594,933
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		43 991 699,740	39 839 050,074
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants	6		
Emprunts	6.1	2 434 487,579	3 501 282,638
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	6.2	200 000,000	-
Total des passifs non courants		2 634 487,579	3 501 282,638
Passifs courants	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	2 935 255,908	3 034 272,304
Autres passifs courants	7.2	3 329 752,257	3 543 400,649
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	15 419 340,330	12 466 525,734
Total des passifs courants		21 684 348,495	19 044 198,687
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		24 318 836,074	22 545 481,325
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		68 310 535,814	62 384 531,399

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		83 786 356,618	80 309 824,926
Autres produits d'exploitation		-	1 102,990
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		83 786 356,618	80 310 927,916
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des PF et des encours		-2 348 631,227	2 125 806,295
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-52 728 314,454	-54 499 334,152
Charges de personnel		-4 760 075,527	-4 766 209,905
Dotations aux amort. et aux provisions		-881 106,463	-676 598,962
Autres charges d'exploitation		-7 093 592,250	-7 038 807,567
Total des charges d'exploitation		-67 811 719,921	-64 855 144,291
Résultat d'exploitation	8.3	15 974 636,697	15 455 783,625
Charges financières nettes		-4 473 037,803	-4 324 378,939
Produits des placements		4 820 353,033	4 937 273,013
Autres gains ordinaires		2 330 058,780	29 969,198
Autres pertes ordinaires		-1 868 452,182	-2 865,039
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 783 558,525	16 095 781,858
Impôt sur les bénéfices		-1 230 461,586	-871 164,670
Résultat des activités ordinaires après impôt		15 553 096,939	15 224 617,188
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-900 197,575
Résultat net de l'exercice		15 553 096,939	14 324 419,613
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		15 553 096,939	14 324 419,613
Intérêts minoritaires		-5 490,632	-3 594,933
Résultats après intérêts minoritaires (IM)	8.4	15 547 606,307	14 320 824,680

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		15 553 096,939	14 324 419,613
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		881 106,463	676 598,962
* Variation des :			
- stocks		-4 572 903,670	-58 456,969
- créances		-5 160 070,573	5 023 475,500
- autres actifs		-1 530 342,437	-227 125,564
+ fournisseurs et autres dettes		3 033 367,139	-1 009 082,440
* Plus ou moins values de cession		-	-7 000,000
* Modification comptable		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9.1	8 204 253,861	18 722 829,102
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 333 141,837	-3 612 841,420
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	7 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-3 400,000
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		16 000,000	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	9.2	-2 317 141,837	-3 609 241,420
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements		-1 298 804,880	-3 101 595,120
Dividendes et autres distributions		-11 343 500,000	-7 563 300,000
Encaissements provenant des emprunts		-	4 500 000,000
Remboursement d'emprunts		-1 063 291,215	-491 405,421
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	9.3	-13 705 596,095	-6 656 300,541
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		-7 818 484,071	8 457 287,141
Trésorerie au début de l'exercice		14 841 644,582	6 384 357,441
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 023 160,511	14 841 644,582

INFORMATIONS GENERALES

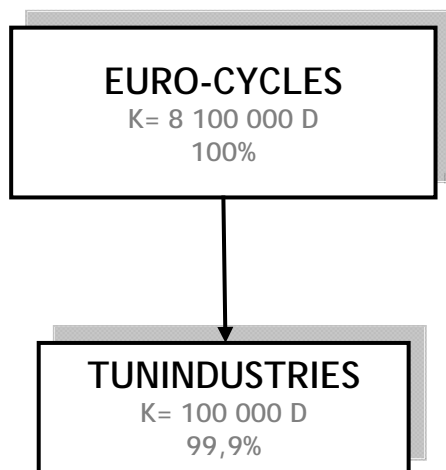
❖ PRESENTATION DU GROUPE « EURO-CYCLES »

Le groupe « EURO-CYCLES » englobe deux sociétés :

↳ <u>EURO-CYCLES :</u>	La Société mère :
Dénomination de la Société :	EURO-CYCLES
Forme juridique :	Société anonyme
Secteur d'activité :	Industriel
Date de création :	1993
Siège social :	Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social :	8.100.000 Dinars
Registre de commerce :	B.1119851997
Matricule fiscal :	44463T A M 000

↳ <u>TUNINDUSTRIES :</u>	La Société filiale :
Dénomination de la Société :	TUNINDUSTRIES
Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Secteur d'activité :	Industriel
Date de création :	31 décembre 2007
Siège social :	Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social :	100.000 Dinars
Registre de commerce :	B 2763702007
Matricule fiscal :	1020875Q A M 000

❖ ORGANIGRAMME DU GROUPE « EURO-CYCLES »



NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2016.

1.2. UNITE MONETAIRE

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

1.3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.4 du présent rapport.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2017, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2017, soit 1 € = 2,9478 TND et 1 \$ = 2,4839 TND.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2017 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2017
	V. brute au 31/12/2016	Acquisition 2017	Reclassement 2017	Régul 2017	V. brute au 31/12/2017	C. Amort. au 31/12/2016	Dotation 2017	Régul 2017	C. Amort. au 31/12/2017	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)+(4)	(6)	(7)	(8)	(9)=(6)+(7)+(8)	
- Logiciels	66 071,850	-	-	-	66 071,850	46 793,507	8 917,608	-	55 711,115	10 360,735
- Site web	2 400,500	-	-	-	2 400,500	1 449,047	800,087	-	2 249,134	151,366
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	68 472,350	-	-	-	68 472,350	48 242,554	9 717,695	-	57 960,249	10 512,101
- Terrain	1 016 553,900	-	-	-	1 016 553,900	-	-	-	-	1 016 553,900
- Constructions	1 622 694,909	-	5 520 322,982	-388 643,500	6 754 374,391	684 544,519	209 426,736	-	893 971,255	5 860 403,136
- Matériel industriel	3 212 759,686	69 404,379	-	-20 398,247	3 261 765,818	2 522 031,138	301 396,480	-17 428,311	2 805 999,307	455 766,511
- Outillage industriel	181 826,962	790,178	64 000,759	-	246 617,899	118 385,016	25 486,726	-	143 871,742	102 746,157
- Matériel de transport	1 240 500,661	177 621,050	-	-	1 418 121,711	645 562,501	194 511,691	-	840 074,192	578 047,519
- Installations générales, A. & A. divers	501 151,816	95 726,705	343 048,363	-57 023,416	882 903,468	370 011,494	59 433,421	-	429 444,915	453 458,553
- Mobilier et matériel de bureau	73 019,880	82 724,583	-	-	155 744,463	67 049,958	12 955,892	-	80 005,850	75 738,613
- Equipement du bloc social	-	19 468,000	-	-	19 468,000	-	3 244,667	-	3 244,667	16 223,333
- Matériel informatique	204 415,350	32 958,618	-	-	237 373,968	173 191,605	26 796,466	-	199 988,071	37 385,897
- Constructions en cours	6 444 586,381	1 514 726,235	-5 863 371,345	-18 017,816	2 077 923,455	-	-	-	-	2 077 923,455
- Outillage industriel en cours	60 590,859	3 409,900	-64 000,759	-	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport à statut juridique particulier	114 421,508	-	-	-	114 421,508	42 122,663	38 136,689	-	80 259,352	34 162,156
- Avances sur les immobilisations	171 125,589	285 012,086	-	-171 125,589	285 012,086	-	-	-	-	285 012,086
TOTAL IMMO. CORPORELLES	14 843 647,501	2 281 841,734	-	-655 208,568	16 470 280,667	4 622 898,894	871 388,768	-17 428,311	5 476 859,351	10 993 421,316
TOTAL GENERAL	14 912 119,851	2 281 841,734	-	-655 208,568	16 538 753,017	4 671 141,448	881 106,463	-17 428,311	5 534 819,600	11 003 933,417

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2017, pour un total de 2.281.842 D s'analysent comme suit :

* Matériel industriel	69 404 D
* Outillage industriel	790 D
* Matériel de transport	177 621 D
* Installations générales, A. & A. divers	95 727 D
* Equipement de bureau	82 725 D
* Equipement du bloc social	19 468 D
* Matériel informatique	32 959 D
* Construction en cours (ajouts)	1 514 726 D
* Outillage industriel en cours	3 410 D
* Avances sur les immobilisations	285 012 D
Total des acquisitions de l'exercice 2017	<u>2 281 842 D</u>

2.2. RECLASSEMENT DE L'EXERCICE

Les reclassements au 31 Décembre 2017 concernent les comptes « Construction encours » et « Outillage industriel encours ».

2.3. REGULARISATION DE L'EXERCICE

La régularisation au 31 Décembre 2017 s'élevant à 655.209 D concerne la sortie des immobilisations suite à l'incendie qui a touché un des dépôts de la société « EURO-CYCLES »
L'ossature métallique et certains compresseurs ont été incendiés ou endommagés.

2.4. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 31 Décembre 2017 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<u>TAUX</u>
- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipement du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 31 Décembre 2017 s'est élevée à 881.106 D contre 676.599 D au 31 Décembre 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 204.507 D.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevant à 67.400 D au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

- Emprunt national	64.000 D
- Cautionnement	3.400 D
	<u>67.400 D</u>

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017, un solde de 57.239.202 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	21.594.396 D
- Clients et comptes rattachés	10.491.253 D
- Autres actifs courants	2.616.359 D
- Placements & autres actifs financiers	15.169.000 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	7.368.194 D
	<u>57.239.202 D</u>

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 21.594.396 D contre 16.878.440 D au 31 Décembre 2016.

Le détail se présente ainsi :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Stocks matières premières	19 313 170 D	12 052 566 D
- Stocks décors	715 276 D	620 318 D
- Stocks emballages	410 323 D	431 726 D
- Stocks produits finis	1 568 250 D	3 916 882 D
- Stocks produits résiduels	125 000 D	-
- Annulation marge inter-groupe	-537 623 D	-143 052 D
Total	21 594 396 D	16 878 440 D

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 5.331.182 D au 31 Décembre 2016 à 10.491.253 D au 31 Décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 5.160.071 D.

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Clients ordinaires	17 278 895 D	9 195 717 D
- Clients douteux	231 748 D	231 748 D
- Annulation compte inter-groupe	-6 914 524 D	-3 991 417 D
Solde du compte " Clients "	10 596 119 D	5 436 048 D
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866 D	-104 866 D
Total	10 491 253 D	5 331 182 D

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2017 représente 12,52 % du chiffre d'affaires contre 6,63 % l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 45 jours en 2017 et 24 jours en 2016.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 2.616.359 D au 31 Décembre 2017 contre 1.086.016 D au 31 Décembre 2016.

Le détail se présente comme suit:

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Débiteurs divers	71 343 D	150 557 D
- Fournisseurs, avances et acomptes	708 581 D	476 355 D
- Etat, impôts et taxes	10 877 D	7 399 D
- Produits à recevoir	1 580 204 D	170 308 D
- Comptes d'attente	18 268 D	18 268 D
- Charges constatées d'avance	-	6 180 D
- Personnel – avances & acomptes	180 327 D	155 192 D
- Fournisseurs débiteurs	46 759 D	101 757 D
Total	2 616 359 D	1 086 016 D

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique s'élevant à 15.169.000 D au 31 Décembre 2017 correspond à des placements dont les intérêts sur ces placements totalisent au 31 Décembre 2017, 1.066.655 D. (Cf. Note 8.3 du rapport général).

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2017 à 7.368.194 D a subi une variation négative de 7.526.126D par rapport au 31 Décembre 2016. Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Banques	5 930 594 D	14 863 334 D
- Régies d'avances et accreditifs	1 429 040 D	24 650 D
- Caisse	8 560 D	6 336 D
Total	7 368 194 D	14 894 320 D

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2017 un solde de 43.991.699D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Variation 2017	Solde au 31/12/2017
- Capital social	8 100 000	-	8 100 000
- Réserves	549 990	270 000	819 990
- Intérêts minoritaires	502	95	597
- Résultats reportés	16 864 138	2 653 877	19 518 015
- Résultat de l'exercice	14 320 825	1 226 781	15 547 606
- Résultat de l'exercice des minoritaires	3 595	1 896	5 491
Total	39 839 050	4 152 649	43 991 699

5.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLIONS CENT MILLE (8.100.000) Dinars divisé en HUIT MILLIONS CENT MILLE (8.100.000) actions de UN (1) Dinar de valeur nominale chacune.

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2017 à 8.100.000 D se détaille comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Capital social " Euro-Cycles "	8 100 000 D	8 100 000 D
- Capital social " Tunindustries "	100 000 D	100 000 D
- Intérêts minoritaires	-100 D	-100 D
- Quote-part "EC" dans " Tunindustries "	-99 900 D	-99 900 D
Total	8 100 000 D	8 100 000 D

5.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2017 à 819.990 D se détaille comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Réserves " Euro-Cycles "	810 000 D	540 000 D
- Réserves " Tunindustries "	10 000 D	10 000 D
- Intérêts minoritaires	-10 D	-10 D
Total	819 990 D	549 990 D

5.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2017 à 19.518.015 D se détaille comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	15 534 798 D	13 175 560 D
- Résultats reportés " Tunindustries "	487 204 D	392 270 D
- Intérêts minoritaires	-487 D	-392 D
- Dividendes inter-groupe	3 496 500 D	3 296 700 D
Total	19 518 015 D	16 864 138 D

NOTE 6-PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017, un solde de 2.634.487 D, s'analysant ainsi :

- Emprunts	2.434.487 D
- Provisions pour risques et charges	<u>200.000 D</u>
	<u>2.634.487 D</u>

6.1 Emprunts

Les emprunts contractés par le groupe « Euro-Cycles » totalisant 2.434.487 D au 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

(Montants en dinar)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017		Solde au 31/12/2017
		Ajout	Reclassement	
Crédit				
- UIB 4.500.000 D	3 279 661	-	-915 254	2 364 407
- AMEN BANK 650.000 D	179 367	-	-118 223	61 144
Crédit LEASING				
- LEASING N° 338510	8 320	-	-8 320	-
- LEASING N° 338500	14 995	-	-14 995	-
- LEASING N° 338460	18 939	-	-10 003	8 936
Total	3 501 282	-	-1 066 795	2 434 487

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

6.2 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique totalisant 200.000 D au 31 Décembre 2017 concerne les provisions pour risques et charges constatées durant l'exercice 2017.

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 21.684.348 D contre 19.044.198 D au 31 Décembre 2016. Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	2.935.256D
- Autres passifs courants	3.329.752 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>15.419.340 D</u>
	<u>21.684.348 D</u>

7.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 2.935.256 D au 31 Décembre 2017 contre 3.034.272 D au 31 Décembre 2016, enregistrant ainsi une diminution de 99.016 D, s'analysée comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Fournisseurs d'exploitation	9 530 280 D	6 666 855 D
- Fournisseurs d'immobilisations	52 012 D	9 263 D
- Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	267 488 D	349 570 D
- Annulation compte inter-groupe	-6 914 524 D	-3 991 416 D
Total	2 935 256 D	3 034 272 D

Le solde du compte " Fournisseurs " au 31 Décembre 2017 représente 3,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 contre 3,78% l'exercice précédent, soit un crédit fournisseurs d'environ 13 jours en 2017 et 14 jours en 2016.

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 3.329.752 D au 31 Décembre 2017 contre 3.543.401 D au 31 Décembre 2016 reprend les postes suivants :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Avances clients	-	39 245 D
- Etats, impôts et taxes	630 764 D	1 289 765 D
- Charges à payer	1 466 756 D	1 497 634 D
- Crédoeurs divers	428 198 D	459 579 D
- Personnel, rémunérations dues	505 232 D	38 205 D
- CNSS	298 802 D	218 973 D
Total	3 329 752 D	3 543 401 D

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 15.419.340 D au 31 Décembre 2017 contre 12.466.525 D au 31 Décembre 2016, enregistrant ainsi une variation positive de 2.952.815 D.

Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	13 970 607 D	11 334 513 D
- Échéances à moins d'un an	1 066 795 D	1 063 292 D
- Intérêts courus	36 904 D	16 046 D
- Concours bancaires	345 034 D	52 674 D
Total	15 419 340 D	12 466 525 D

∞ Emprunts à moins d'un an

Les emprunts à court terme totalisant 1.066.795 D à la date de clôture de l'exercice 2017, s'analysent comme suit :

(Montants en dinar)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017			Solde au 31/12/2017
		Ajout	Remboursement	Reclassement	
Crédit					-
- UIB 4.500.000 D	915 254	-	-915 254	915 254	915 254
- AMEN BANK 650.000 D	113 002	-	-113 002	118 223	118 223
Crédit LEASING					
- LEASING N° 338510	9 306	-	-9 306	8 320	8 320
- LEASING N° 338500	16 605	-	-16 605	14 995	14 995
- LEASING N° 338460	9 125	-	-9 125	10 003	10 003
Total	1 063 292	-	-1 063 292	1 066 795	1 066 795

(Cf. Note 6 du rapport
général)

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 31 Décembre 2017 et 2016 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2017		Au 31 Décembre 2016		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	83 786 356,618	100,00	80 310 927,916	100,00	3 475 428,702	4,33
Revenus	83 786 356,618	100,00	80 309 824,926	100,00	3 476 531,692	4,33
Autres produits d'exploitation	-	-	1 102,990	-	-1 102,990	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-67 811 719,921	80,93	-64 855 144,291	80,76	2 956 575,630	4,56
Variation des stocks des P.F. et des encours	-2 348 631,227	2,80	2 125 806,295	2,65	4 474 437,522	-
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-52 728 314,454	62,93	-54 499 334,152	67,86	-1 771 019,698	3,25
Charges de personnel	-4 760 075,527	5,68	-4 766 209,905	5,93	-6 134,378	0,13
Dotation aux amort. et aux provisions	-881 106,463	1,05	-676 598,962	0,84	204 507,501	30,23
Autres charges d'exploitation	-7 093 592,250	8,47	-7 038 807,567	8,76	54 784,683	0,78
<u>Résultat d'exploitation</u>	15 974 636,697	19,07	15 455 783,625	19,25	518 853,072	3,36
Charges financières nettes	-4 473 037,803	5,34	-4 324 378,939	5,38	148 658,864	3,44
Produits financiers nets	4 820 353,033	5,75	4 937 273,013	6,15	-116 919,980	2,37
Autres gains ordinaires	2 330 058,780	2,78	29 969,198	0,04	2 300 089,582	-
Autres pertes ordinaires	-1 868 452,182	2,23	-2 865,039	-	-1 865 587,143	-
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	16 783 558,525	20,03	16 095 781,858	20,04	687 776,667	4,27
Impôt sur les sociétés	-1 230 461,586	1,47	-871 164,670	1,08	359 296,916	0,41
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	15 553 096,939	18,56	15 224 617,188	18,96	328 479,751	2,16
Eléments extraordinaires	-	-	-900 197,575	1,12	-900 197,575	1,00
<u>Résultat net de l'exercice</u>	15 553 096,939	18,56	14 324 419,613	17,84	1 228 677,326	8,58
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	15 553 096,939	18,56	14 324 419,613	17,84	1 228 677,326	8,58
Intérêts minoritaires	-5 490,632	-	-3 594,933	-	1 895,699	0,53
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	15 547 606,307	22,93	14 320 824,680	22,08	1 226 781,627	8,57

8.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation du groupe « EURO-CYCLES » sont passés de 80.310.928D au 31 Décembre 2016 à 83.786.357 D au 31 Décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 3.475.429 D.

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Ventes vélos	83 555 487 D	81 921 237 D
- Ventes accessoires	3 624 971 D	2 780 735 D
- Ventes jantes	8 306 162 D	6 978 362 D
- RRR	-	-1 776 512 D
- Annulation opération inter-groupe	-11 700 263 D	-9 593 997 D
- Autres produits d'exploitation	-	1 103 D
Total	83 786 357 D	80 310 928 D

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent -67.811.720D au 31 Décembre 2017 contre -64.855.144 D au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 2.956.576 D représentant 4,56%.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 81,05 % au 31 Décembre 2017, contre 80,76 % au 31 Décembre 2016.

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 15.455.784D au 31 Décembre 2016 à 15.974.637 D au 31 Décembre 2017, enregistrant une variation positive de 518.853D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2017 un solde compensé de 808.922 D, détaillé comme suit :

-Charges financières nettes	-4.473.038 D
- Produits financiers nets (dont 1.066.655 D intérêts sur placements)	4.820.353 D
-Autres gains ordinaires	2.330.059 D
-Autres pertes ordinaires	<u>-1.868.452 D</u>
	<u>808.922 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation ,de l'impôt sur les sociétés et des intérêts minoritaires au taux de 10%,le bénéfice net de l'exercice 2017 s'élève à 15.547.606 D contre 14.320.825 D à la clôture de l'exercice 2016, soit une augmentation de 1.226.781 D.

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2017, la trésorerie nette dégagée du groupe « EURO-CYCLES » a atteint 7.023.160 D contre 14.841.644D au 31 Décembre 2016, dégageant ainsi une variation négative de trésorerie de 7.818.484 D.

Le détail se ventile comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Liquidités et équivalents de liquidités	7 368 194 D	14 894 318 D
- Concours bancaires	-345 034 D	-52 674 D
Total	7 023 160 D	14 841 644 D

La trésorerie nette a enregistré une variation négative de 7.818.484 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8.204.254 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2.317.142 D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-13.705.596 D</u>
Variation de la trésorerie	<u>-7.818.484 D</u>

9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

Ces flux dégageant, au 31 Décembre 2017, un solde de 8.204.254D contre 18.722.829 D à la clôture de l'exercice 2016 dont le détail est le suivant :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Résultat net	15 553 097 D	14 324 420 D
- Ajustement pour amortissement & provisions	881 106 D	676 599 D
- Variation des stocks	-4 572 904 D	-58 457 D
- Variation des créances	-5 160 071 D	5 023 475 D
- Variation des autres actifs	-1 530 342 D	-227 126 D
- Variation des fournisseurs et autres dettes	3 033 368 D	-1 009 082 D
- Plus ou moins values de cession	-	-7 000 D
Total	8 204 254 D	18 722 829 D

9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -2.317.142D et se détaillent ainsi :

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 333 142 D	-3 612 842 D
- Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	7 000 D
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-3 400 D
- Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières	16 000 D	-
Total	-2 317 142 D	-3 609 242 D

9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -13.705.596D détaillé ainsi:

	Décembre 2017	Décembre 2016
- Placements	-1 298 805 D	-3 101 595 D
- Dividendes et autres distributions	-11 343 500 D	-7 563 300 D
- Encaissements provenant des emprunts	-	4 500 000 D
- Remboursement des emprunts	-1 063 291 D	-491 405 D
Total	-13 705 596 D	-6 656 300 D

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTESUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société **EURO-CYCLES** et sa filiale « **TUNINDUSTRIES** », qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2017, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

1. Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 68.310.536 D et un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 15.547.606 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « **EURO CYCLES** » et sa filiale « **TUNINDUSTRIES** » au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis, le : 06 AVRIL 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI